



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Présent-e-s :

M. Roberto RIGHETTI, Président

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Présidente

M. Pierre TORRI, Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Jean-Michel MEYLAN, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Glenna BAILLON

MM. Mario RODRIGUEZ et Francisco VALENTIN

Démissionnaire : M. Guy CHEVALLEY

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR : (modifié)

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Sports du 29 août**
 - b) Sociale du 29 août**
 - c) Aménagement et grands projets du 2 septembre**
 - d) Infrastructures et environnement du 9 septembre**

- e) **Enfance du 12 septembre**
- f) **Economie et finances du 19 septembre**
- g) **Culture et loisirs du 23 septembre**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 162-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 130'000.- destiné aux travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille Ecole regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates**
- b) **D 164-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 1'600'000.- pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates.**
- c) **D 165-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour l'étude de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates**
- d) **D 166-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates**
- e) **D 170-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 420'000.- destiné à l'acquisition de 797m² de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918 propriété du Canton dans le périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates**
- f) **D 171-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 37'000.- pour l'étude relative à la mise en conformité du cadastre du domaine public sur le territoire communal – Premier secteur (Arare-Dessous) à Plan-les-Ouates – Etape 1**
- g) **D 173-2019 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2020**
- h) **D 174-2019 P : Taxe professionnelle communale en 2020**
- i) **D 175-2019 P : Budget de fonctionnement 2020, taux des centimes additionnels 2020 et autorisation d'emprunt pour l'année 2020**
- j) **D 176-2019 P : Règlement du Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier de la commune de Plan-les-Ouates**

9. Propositions du Conseil municipal

A. Motion

- a) **M 21-2019 P : Pour une sensibilisation à la gestion des déchets via le jeu en famille**
- b) **M 24-2019 P : Innovons en matière de collecte des déchets dans l'écoquartier des Cherpines**

7. Pétition

- a) **Pe 05-2019 : Abris de bus à l'arrêt Roday**
- b) **Pe 06-2019 : Pour que la Place des Aviateurs soit renommée « Place des Aviatrices**

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Righetti, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il annonce que deux des motions suivantes ont été déposées au Bureau cette semaine et que la troisième a été transmise, ce soir, par Mme Rüegger. Il demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'ajout de ces motions à l'ordre du jour de cette séance.

M. Rochetin fait remarquer que certains d'entre eux travaillent durant la journée et de ce fait, trouve quelque peu limite de recevoir des motions en fin de journée pour les traiter le soir-même. Il aimerait entendre, de la part des motionnaires, quelle est l'urgence des unes et des autres pour les déposer ce soir et notamment de celle qu'ils ont reçue dans l'après-midi. Ces motions vont probablement être renvoyées en commission Infrastructures puisqu'elles concernent l'environnement. Or, cette dernière ne se réunit pas avant le prochain Conseil municipal. Pour sa part, il ne voit donc pas le degré d'urgence de les déposer ce soir.

Le Président remercie M. Rochetin de cette intervention et en profite pour excuser l'absence de Mme Baillon, ainsi que de MM. Rodriguez et Valentin. Pour répondre à M. Rochetin, il se réfère ensuite à l'article 23 du Règlement du Conseil municipal, qui dispose que *'la motion peut être déposée, par écrit, sur le Bureau du Président du Conseil municipal, au plus tard au début de la séance'*. Il est donc obligé de la porter à la connaissance des conseillers municipaux pour savoir s'ils la traitent ce jour ou pas. Quant au degré d'urgence, il laisse les motionnaires en parler.

M. Gaud explique que la motion du PLR a effectivement un caractère d'urgence, puisqu'il est question des Cherpines et qu'il faut donc que cet objet soit traité d'ici la fin du mois de septembre, soit la fin de cette semaine. Raison pour laquelle les motionnaires demandent au Conseil municipal de l'envoyer directement au Conseil administratif.

À l'issue de ces interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'ajout de ces motions à l'ordre du jour de cette séance.

Motion M 22-2019 P : Plan climat communal : il y a urgence à agir ! : Le Conseil municipal refuse de porter cette motion à l'ordre du jour de cette séance par 13 refus contre 7 voix pour. (Motion déposée par les Verts et le parti socialiste).

Motion M 23-2019 P : Pour améliorer les déplacements à pied des seniors et des personnes à mobilité réduite sur la Commune de Plan-les-Ouates : Le Conseil municipal refuse de porter cette motion à l'ordre du jour de cette séance par 12 refus contre 8 voix pour. (Motion déposée par les Verts et le parti socialiste).

Motion M 24-2019 : Innovons en matière de collecte des déchets dans l'écoquartier des Cherpines : Le Conseil municipal accepte de porter cette motion à l'ordre du jour de cette séance, par 17 voix pour et 3 refus. (Motion déposée par le groupe PLR).

Motion M 25-2019 : Protections hygiéniques gratuites et en libre accès au sein des espaces publics de Plan-les-Ouates : Le Conseil municipal refuse de porter cette motion à l'ordre du jour de cette séance par 14 voix contre et 6 voix pour. (Motion déposée par le parti socialiste et les Verts).

M. Tinguely fait remarquer qu'il y a deux poids deux mesures dans l'acceptation des motions, constatant que le Conseil municipal a préféré remettre à plus tard les motions des Verts et du parti socialiste, tandis que la motion du PLR est passée facilement. Il rappelle que le PDC a, lui aussi, déjà déposé des motions au dernier moment. Il estime que, démocratiquement, cela n'est pas très classe.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2019

M. Tinguely demande la correction suivante, en page 20, dernier paragraphe :

*'M. Tinguely Il se dit quelque peu étonné de la position du **PLR** car ils viennent...'*

Lire :

*'M. Tinguely Il se dit quelque peu étonné de la position du **PDC** car ils viennent...'*

M. Rochetin, quant à lui, demande la correction suivante, en page 6, point 3.26 :

'Inauguration de Frederic Constant SA

*M. Magnin annonce que le 5 juin 2019 a eu lieu l'inauguration de l'extension du bâtiment de la société **Frederic** Constant SA.'*

Lire :

'Inauguration de Frédérique Constant SA

*M. Magnin annonce que le 5 juin 2019 a eu lieu l'inauguration de l'extension du bâtiment de la société **Frédérique** Constant SA.'*

M. Tinguely quitte la séance à 20H12.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 17 voix pour, sous réserve des modifications demandées.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 3 octobre 2019 et s'achèvera le 11 novembre 2019.

2.2. Liste des responsables des Bureaux de vote

Le Président informe que les noms des responsables des Bureaux de vote pour 2020 doivent être communiqués au Secrétariat au plus tard le 1^{er} octobre 2019.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

En préambule, **M. Magnin, Maire**, souhaite rassurer le public venu en nombre ce soir, sur le fait que les décisions de ne pas traiter certaines motions ce soir ont pour objectif de faire passer

ces dernières au Bureau du Conseil municipal, afin de donner des indications par rapport à leur traitement. Ces motions reviendront très probablement au prochain Conseil municipal.

3.1. Service culturel

M. Magnin annonce qu'un certain nombre de points concernant le Service culturel seront transmis à la lecture du rapport de commission.

3.2. 'La marche des éléphants'

M. Magnin informe que 'La marche des éléphants', premier spectacle de la saison culturelle, en collaboration avec le Festival de la Bâtie, a affiché complet.

3.3. Vernissage du livre 'Métamorphoses'

M. Magnin annonce que le vernissage du livre 'Métamorphoses', que les conseillers municipaux ont pu trouver sur leur place, a eu lieu le 27 juin 2019, à la Distillerie de Saconnex-d'Arve. L'exposition est toujours en cours.

3.4. Exposition sur la Carte du patrimoine et lancement de cette carte

M. Magnin informe que l'exposition sur la Carte du patrimoine et le lancement de cette carte ont eu lieu le 29 août 2019. Environ une trentaine de personnes sont venues à cette exposition. Cette carte est désormais à disposition et les conseillers municipaux l'ont également trouvée sur leur place à l'occasion de cette séance de rentrée. Environ une trentaine de personnes sont venues à cette exposition.

3.5. Fresque Trèfle-Blanc

M. Magnin annonce que la fresque de l'arrêt du tram Trèfle-Blanc a été entièrement réparée.

3.6. Fresque mur parascolaire du Pré-du-Camp

M. Magnin informe qu'à leur grande surprise, la fresque du mur du parascolaire du Pré-du-Camp s'effrite déjà. La Commune va donc traiter ceci avec les réalisateurs de cette fresque qui a été réalisée il n'y a pas si longtemps et apparemment, avec des matériaux qui ne convenaient pas.

3.7. Projet 'Bien'venu'

M. Magnin annonce qu'un concert a eu lieu à l'école du Sapay, dans le cadre du projet 'Bien'venu', projet pour l'accueil des nouveaux habitants du Sapay.

3.8. Visite guidée de Plan-les-Ouates à vélo

M. Magnin informe que la visite guidée de Plan-les-Ouates, à vélo, a rencontré un beau succès puisqu'elle a affiché complet.

3.9. Prochain spectacle de la saison culturelle - 'Plaire'

M. Magnin annonce que le prochain spectacle de la saison culturelle, intitulé 'Plaire', aura lieu le 26 septembre 2019. Il s'agit d'un spectacle d'humour.

3.10. Petit Black Movie

M. Magnin informe que les séances du *Petit Black Movie* débiteront au lendemain de cette séance, à savoir le 25 septembre 2019.

3.11. *Kemedy Club*

M. Magnin annonce que le *Kemedy Club*, club de stand-up, reprend possession de la salle Després à La Julienne, dès le 2 octobre et ce, pour quatre interventions réparties sur l'année.

3.12. *Parcours Céramique*

M. Magnin informe que le *Parcours Céramique* aura lieu du 28 septembre au 12 octobre 2019, en partenariat avec la Ville de Carouge.

3.13. **Projet des cabines téléphoniques Swisscom**

M. Magnin annonce que la Commune a un projet avec les cabines téléphoniques Swisscom. Ils ont, en effet, dû répondre à Swisscom avant la fin du mois de septembre 2019, afin de confirmer s'ils souhaitent ou non garder les cabines téléphoniques. La Commune en gardera une, celle qui se trouve près du parking de la place des Aviateurs, pour une opération encore à décider. Ceci dit, ils fourmillent d'idées pour une nouvelle attribution de cette cabine téléphonique.

3.14. **Séance pour le projet des 5 % 'Bien vivre aux Cherpines'**

M. Magnin informe qu'une séance aura lieu pour les personnes qui ont été retenues pour le projet des 5 % pour le bien vivre sur les Cherpines, le 9 octobre 2019.

3.15. **Activités d'été**

M. Magnin annonce que les activités d'été sont résumées dans le rapport de la commission.

3.16. **Projet 'Propose'**

M. Magnin informe que deux réalisations ont eu lieu dans le cadre du projet 'Propose', qui est un projet sur les jeunes. L'une d'elle concernait un jeune qui, dernièrement, a traversé le lac Léman dans le sens de la longueur et l'autre concernait une personne qui étudie les requins et qui a fait une exposition à la Mairie.

3.17. **Charte des 10 institutions sociales de l'Espace Tourbillon**

M. Magnin annonce que la charte des 10 institutions sociales qui prendront place dans l'Espace Tourbillon sous l'égide de la Fondation Fides (Fondation immobilière pour le développement des entreprises sociales) a été signée.

3.18. **Séance Carrefour-Rue**

M. Magnin informe qu'une séance a eu lieu avec Carrefour-Rue concernant le futur hameau 'Ulysse'. Les feux sont actuellement au vert pour la concrétisation de ce projet. Ils doivent encore regarder pour l'évacuation des eaux usées et résoudre quelques autres petits problèmes techniques. Il s'agit-là d'une réponse à une motion qui avait été adoptée.

3.19. **Apéro littéraire**

M. Magnin annonce qu'un apéro littéraire aura lieu le 15 octobre 2019, au Parc des Serves, dans le cadre du projet 'Bien venu'.

3.20. **Assemblée Générale de Champ-Ravy**

M. Magnin informe que Champ-Ravy verra sa 2^{ème} Assemblée générale de quartier le 30 septembre 2019.

3.21. 1^{er} anniversaire de Champ-Ravy

M. Magnin annonce que le 1^{er} anniversaire de Champ-Ravy aura lieu, quant à lui, le 12 octobre 2019.

3.22. Caritas

M. Magnin informe que Caritas, qui s'occupe du restaurant de Champ-Ravy, a pu engager un apprenti pour la rentrée 2019, moyennant quelques aménagements de la cuisine. Aménagements qu'ils ont opérés à leurs frais.

3.23. Sortie des aînés

M. Magnin annonce que la sortie des aînés a eu lieu le 21 septembre 2019. Sous un grand soleil, 115 personnes y ont participé. Tout s'est très bien déroulé.

3.24. Journée internationale des aînés

M. Magnin informe que le 1^{er} octobre 2019 aura lieu la Journée internationale des aînés. Un simulateur de vieillesse sera installé sur la place des Aviateurs.

3.25. Journée du proche aidant

M. Magnin annonce que la Journée du proche aidant aura lieu le 30 octobre 2019, au Marais.

3.26. Approbation des statuts du GIAP

M. Magnin informe que les statuts du GIAP devront être approuvés lors d'une séance du Conseil municipal. Une présentation et des explications sur ces statuts, par le GIAP, est prévue le 12 novembre 2019, à l'Université de Genève, afin que toutes les communes du Canton de Genève puissent les adopter, tel que statutairement prévu.

3.27. Bilan des promotions

M. Magnin annonce que les promotions se sont très bien déroulées.

3.28. Règlements de la petite enfance

M. Magnin informe que la Commune effectuera un travail sur les règlements de la petite enfance. Ce travail a été retardé en raison des événements que les conseillers municipaux connaissent et sera donc repris rapidement, afin que ces règlements soient prêts pour l'année prochaine.

3.29. Ouverture d'une éco-crèche privée

M. Magnin annonce qu'une éco-crèche totalement privée a vu le jour sur le territoire de Plan-les-Ouates, près du Bois du Milly. Les créateurs du lieu se sont renseignés auprès de la Commune, mais ont pu ouvrir cette crèche sans avoir besoin de quoi que ce soit pour l'instant ou alors des choses sur lesquelles la Commune ne peut pas leur rendre service.

3.30. Visite colonie de vacances

M. Magnin remercie le conseiller municipal qui a participé à la visite de la colonie de vacances. Il s'agissait de la dernière fois que la colonie avait lieu à Châtelard, sachant que, dorénavant, elle aura lieu aux Diablerets.

3.31. Présentation du bilan de l'activité de M. Maguire

M. Magnin informe que le bilan de l'activité de M. Maguire, ainsi que le projet de politique économique ont été présentés en commission. Les conseillers municipaux peuvent se référer au procès-verbal de cette commission.

3.32. Journée des entreprises

M. Magnin annonce que la Journée des entreprises aura lieu le 2 octobre 2019, avec pour thème unique ; la mobilité du futur.

3.33. Chiffres de fréquentation des écoles

M. Magnin annonce que les chiffres de fréquentation des écoles, y compris l'école du Sapay, ont été donnés en commission. Pour cette école du Sapay, 23 classes sur 24 sont actuellement ouvertes, alors que les habitants de la partie Plan-les-Ouates ne sont pas encore sur le site, sachant que les immeubles sont en construction. Les discussions sont donc ouvertes avec Lancy, depuis quelques temps déjà, pour répondre à la demande massive d'élèves, notamment sur Lancy.

3.34. Budget du Groupement du Sapay

M. Magnin informe que le budget du Groupement du Sapay sera présenté en commission Enfance.

3.35. Etat civil – Départ de Mme Sandra Stücki

M. Magnin informe du départ de Mme Sandra Stücki qui, après 20 ans de bons et loyaux services, a répondu à une offre sur Carouge. Elle deviendra donc responsable de l'Etat civil de la Ville de Carouge. Elle se retrouve ainsi dans un endroit plus grand et qui assure la pérennité de son travail, sachant que l'Etat civil de Plan-les-Ouates était le plus petit office du Canton. La Commune réfléchit donc au devenir de son Service, avec la possibilité d'un regroupement. Soit avec Lancy, soit avec Carouge, pour parler en termes de région, ce qui est déjà le cas puisque l'Etat civil de Plan-les-Ouates regroupe Troinex, Bardonnex et Perly.

3.36. Plan-les-Bouges

Mme Monbaron annonce que *Plan-les-Bouges*, qui s'est déroulé le 15 septembre dernier, a attiré plus de 1'600 participants, à savoir 1'200 personnes qui ont participé à la course d'obstacles, 300 à la soupe des Maires et une cinquantaine à la balade de la mobilité. Sans compter le public. Les conseillers municipaux qui y ont participé auront donc pu remarquer que cet événement a rencontré un grand succès, d'autant plus qu'il faisait beau temps. Tout le monde est ravi de cette journée.

3.37. Buvette des Cherpines

Mme Monbaron informe que les locaux de la buvette des Cherpines sont à nouveau exploitables. L'appel d'offres sera lancé au lendemain de cette séance, à savoir le 25 septembre 2019. Le Tribunal a rendu son jugement pour la faillite de l'ancien tenancier. Durant cette fermeture, la Commune avait mis un food-truck à disposition de la population et des clubs. Les locaux étant à nouveau ouverts, la Commune a autorisé le propriétaire de ce food-truck à y entrer, ce qui sera plus agréable pour tout le monde.

3.38. Engins de street workout aux Cherpines

Mme Monbaron rappelle que le Conseil municipal avait voté, il y a quelques temps, une délibération pour installer des engins de street workout aux Cherpines. Le délai référendaire de

cette délibération s'est terminée le 6 septembre 2019, l'autorisation a été délivrée le 30 août 2019 et sera en force à la fin du mois de septembre 2019. Le début des travaux est donc prévu en semaine 42 (*Ndlr : semaine débutant le 14 octobre 2019*), en fonction des conditions météorologiques.

3.39. Tennis provisoires

En ce qui concerne les tennis provisoires, **Mme Monbaron** explique que des renseignements complémentaires ont été demandés par le Service de l'énergie, lequel s'interroge quant au dimensionnement du chauffage à pellets. La Commune a donc dû mandater un spécialiste en la matière, afin de pouvoir fournir ces renseignements. En attendant, la Commune a demandé à ce Service de bien vouloir délivrer un préavis positif, sous réserve de la présentation des renseignements demandés puisqu'en fait, le chauffage concerne uniquement la bulle. Cela n'empêche donc pas de réaliser les courts de tennis, afin de pouvoir déjà y jouer, ce qui leur permettrait de pouvoir débiter les travaux dans les temps. Ils sont donc dans l'attente de cette réponse.

3.40. Match du Servette-Rugby aux Cherpines

Mme Monbaron informe qu'un match du Servette-Rugby s'est déroulé sur le terrain principal des Cherpines, le dimanche 22 septembre 2019. Il s'agit d'une demande qui leur a été faite car le stade de Genève se trouvait être inutilisable suite à quelques soucis avec le gazon, ce qui n'est pas le cas à Plan-les-Ouates qui les a donc reçus avec grand plaisir. Ce ne fut, certes, pas une rencontre mémorable puisque Servette a vaincu 36 à 0. Mais ce fut tout de même un beau match qui s'est extrêmement bien déroulé. Le Servette-Rugby reviendra vraisemblablement le 13 octobre 2019, sachant d'ores et déjà qu'ils ne pourront pas avoir le stade de Genève ce jour-là.

3.41. Incivilités

Mme Monbaron annonce que 16 cas d'incivilités ont été recensés pour les mois de juin, juillet et août 2019, contre 24 sur la même période en 2018. Parmi ceux-ci : 8 cas de déchets, 2 cas de dommages à la propriété, 1 accident non annoncé, 2 tags et 3 vols. Au total, 45 cas ont été comptabilisés entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2019, contre 65 en 2018.

3.42. Cambriolages

Mme Monbaron informe qu'ils ont connu un pic de cambriolages au début du mois de juillet 2019, avec une dizaine de cas. Le 11 juillet 2019, les apm (agents de la police municipale) ont interpellé un cambrioleur qui venait de sortir d'une maison et le 18 juillet 2019, ils ont interpellé deux jeunes femmes qui possédaient tout le matériel du parfait cambrioleur. Ces dernières ont reconnu venir faire des cambriolages. Suite à ces deux interpellations, la série de cambriolages a très fortement diminué sur la Commune. Une campagne d'information et de prévention a été mise en place tout l'été. Elle consiste, comme chaque année, à renforcer les patrouilles à vélo dans les secteurs les plus sensibles et à rendre les habitants attentifs sur les mesures simples. Cette campagne a reçu un très bon accueil de la part de la population.

3.43. Sécurité

Mme Monbaron annonce que sur le plan de la sécurité, la situation a été calme sur l'ensemble du territoire durant l'été.

3.44. Canicule

Mme Monbaron informe que, selon le plan canicule qui a été mis en place par la Commune, les apm ont rendu visite aux personnes âgées qui ne répondaient pas aux appels téléphoniques du Service social durant les périodes de canicule. Au final, toutes les personnes ont donné de

leurs nouvelles ; soit car elles étaient chez elles, soit par l'intermédiaire de leur famille qui ont annoncé leur absence. Cette action a également reçu bon accueil de la part des personnes contactées et des familles rassurées de voir que les aînés n'étaient pas oubliés.

3.45. Campagne 'Prédire'

Mme Monbaron annonce que lors de la rentrée scolaire, s'est déroulée l'habituelle campagne 'Prédire' (Prévention-dissuasion-répression). Cette action a été mise en place par les apm, du 26 au 30 août 2019. Il s'agit d'une campagne ayant pour but de renforcer la présence visible aux abords des écoles et des passages piétons sur les communes de Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly, afin de rappeler à tous les usagers de la route que l'école a repris et que leur attention vis-à-vis du comportement des enfants doit être augmentée. Cette visibilité policière a permis d'améliorer l'attention de tous les usagers de la route aux abords des passages piétons, qu'ils soient surveillés ou non par des patrouilleuses scolaires. 23 contrôles ont été effectués et de nombreux messages de prévention ont été adressés aux usagers, notamment pour des phares non allumés. Mais il a également été relevé 12 utilisations de téléphones portables au volant, 19 ceintures de sécurité oubliées, 1 permis d'élève conducteur, 5 îlots franchis en sens inverses, 1 usager circulant sur le trottoir, 1 autre remontant la file, 6 véhicules qui n'étaient pas en état de circuler et 1 conducteur multirécidiviste sous retrait du permis de conduire qui a été mis à la disposition du Ministère public. De plus, il a été délivré 3 fiches techniques nécessitant une nouvelle présentation du véhicule. Cette campagne est effectuée régulièrement. Mme Monbaron reviendra vers eux lors des deux prochaines.

3.46. PLQ du Rolliet

Mme Monbaron informe que dans le cadre du PLQ du Rolliet, une convention avec les promoteurs sera signée prochainement, afin de mettre en commun certains travaux et études et ainsi réduire les coûts et obtenir des résultats cohérents sur l'ensemble du périmètre. Les premières études concernées, à savoir géotechnique et pollution, devraient démarrer la semaine suivant cette séance. De nombreux sondages seront donc réalisés sur place. Si les conseillers municipaux voient de gros engins sur les lieux, qu'ils ne croient pas que la construction des immeubles commence, ce qui ne sera pas le cas. Ces sondages permettront de mieux comprendre les sous-sols et également de prévoir les systèmes constructifs adéquats. En parallèle, la Commune a signé un protocole d'accord avec les SIG (Services Industriels de Genève) qui permet de garantir l'arrivée du réseau de chauffage à distance. Les promoteurs ont prévu de déposer les premières autorisations de construire mi-2020 pour des livraisons de logements mi-2023. A cette période, le tram devrait donc déjà être en service depuis un certain temps. Du moins, ils l'espèrent.

3.47. PLQ des Cherpines – PLQ 2

Mme Monbaron annonce que l'enquête technique du PLQ 2 des Cherpines a démontré de nombreuses insuffisances dans les documents qui la constituent et notamment sur l'étude d'impact. Un nouveau dossier, ainsi qu'une nouvelle enquête technique vont être réalisés d'ici la fin de l'année 2019. En parallèle, le Groupement des Développeurs Cherpines SA (GD Cherpines SA) travaille toujours sur le tableau de répartition des droits à bâtir qui viendra compléter le dossier en vue d'une enquête publique qui devrait s'ouvrir au début de l'année 2020. L'adoption de ce PLQ, qui était prévue plus proche, ne sera donc vraisemblablement pas réalisée avant la fin 2020 et les premiers immeubles ne seront pas livrés avant mi-2025 sur ce PLQ 2.

3.48. Monnaie 'Le Léman'

Comme annoncé, **M. Durand** rappelle que la commune de Plan-les-Ouates accepte dorénavant la monnaie 'Le Léman' pour les prestations qu'elle propose. L'objectif de cette monnaie locale

est de favoriser les circuits courts, puisqu'elle circule auprès d'acteurs économiques, telle la Commune, qui font le choix de l'accepter. Il s'agit non seulement d'accepter, mais aussi d'identifier les fournisseurs qu'ils pourront payer partiellement avec des 'lémans', afin que ceux-ci circulent. Il s'agit d'un travail de longue haleine, mais le jeu de la proximité en vaut la chandelle.

3.49. Distillerie de Saconnex-d'Arve

Comme il a eu l'occasion de le détailler en commission, **M. Durand** informe que de la poussière d'amiante a été détectée dans les murs de la Distillerie de Saconnex-d'Arve, suite à des investigations menées à l'insu de la Commune. Des mesures complémentaires ont été effectuées, lesquelles confirment la présence de poussière contenant de l'amiante, mais montre que l'air n'en contient pas, ce qui les a bien rassurés. Les Services officiels, Sabra (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) et Suva sont bien entendu sur le coup et le Service genevois, le Sabra, a rendu sa décision qui interdit au public de fréquenter le bâtiment, impose aux utilisateurs de nettoyer tout ce qui en sort et exige du propriétaire de refaire la toiture pour septembre 2020. La Commune a bien entendu informé les locataires, mis en place des containers afin qu'ils puissent continuer à vendre leur production, proposé au 'Coing culture' de faire leurs lectures à La Julienne et mandaté un avocat. Ils avaient déposé une requête en autorisation de construire avant cette découverte et sont en train d'évaluer toutes les options alternatives imaginables. Affaire à suivre de près.

3.50. Vols d'hélicoptères

M. Durand informe que les vols privés en hélicoptères ont manifestement cessé et ce n'est pas grâce à la Commune. Il remercie donc les personnes qui ont interpellé directement le bénéficiaire à l'occasion d'un de ses atterrissages, pour lui faire comprendre qu'il y avait meilleurs lieux pour atterrir qu'à proximité d'un hameau et d'une réserve naturelle. Il remercie également le journal 'Vigousse' qui a parlé de cet 'héli-phénomène' ; ceci explique peut-être cela.

3.51. Comité de pilotage sur le tram

M. Durand annonce qu'un comité de pilotage sur le tram aura lieu le jeudi 26 septembre 2019, à l'occasion duquel il s'attend à de mauvaises nouvelles sur le planning. En attendant, la Commune n'a toujours pas signé la convention lui permettant de lever ses oppositions. Le projet renaît de ses cendres, mais au rythme du 'hâte-toi lentement'.

3.52. Liaisons L1-L2

M. Durand rappelle qu'il leur avait fait part du problème d'accès aux Sciers suite au refus du Grand Conseil de voter la réalisation des liaisons L1-L2. Comme ils s'y attendaient, ce sera donc à la Commune de réaliser une route d'accès. Un tracé est identifié, il est sous analyse technique et leur sera présenté très prochainement. Quant aux problèmes de bruit, ils restent dans le brouillard.

3.53. Projet 'La nuit est belle'

M. Durand annonce que la commune de Plan-les-Ouates a décidé de rejoindre le projet porté par le Musée d'histoire naturelle et la Société d'astronomie de Genève en partenariat avec le Grand Genève, projet intitulé 'La nuit est belle' qui consiste à éteindre l'éclairage public jeudi 26 septembre 2019. Ce projet est soutenu par de nombreuses collectivités publiques genevoises, vaudoises et françaises et permettra d'observer le ciel sans trop de pollution lumineuse et de voir la voie lactée dès le coucher du soleil et Saturne dès 20H30.

3.54. Traversée piétonne de la route de Saconnex-d'Arve à la hauteur du Sapay

M. Durand informe que le Président du Conseil municipal a été interpellé par des associations actives dans le quartier des Serves et de la Route de la Chapelle, au sujet de la traversée piétonne de la route de Saconnex-d'Arve, à la hauteur de l'école du Sapay. Ces associations estiment que ce passage est insuffisamment protégé, malgré la présence d'un feu de signalisation. Le Conseil administratif a déjà répondu à réitérées reprises que, selon lui, la situation actuelle ne présente pas de danger tel qu'il justifie la présence d'une patrouilleuse. Ceci dit, aux dires de l'OPB (Ordonnance sur la Protection contre le Bruit), cette voirie doit être moins bruyante. Elle fait donc l'objet d'un projet de réaménagement qui contient aussi des mesures de limitation de vitesse, projet qui sera soumis au Conseil administratif dans les 10 jours qui viennent pour être ensuite déposé au Conseil municipal sous la forme d'un projet de délibération, à venir en octobre ou en novembre 2019.

3.55. Dégâts de canalisations lors de l'orage du 15 juin 2019

M. Durand rappelle que le 15 juin 2019, de violentes pluies se sont abattues sur Plan-les-Ouates et ailleurs, occasionnant moult dégâts et inondations. De nombreuses habitations en ont fait les frais, dont les propriétaires ont interpellé la Commune. Il apparaît que le réseau d'eaux de pluie a bien joué son rôle, mais il semble que les installations sur fonds privés ont permis aux eaux claires d'envahir le réseau d'eaux usées, entraînant bouchons et remontées dans les caves. La Commune est en discussion avec les Services de l'Etat concernés, principalement la Direction générale de l'eau pour mieux comprendre ce qui s'est passé et définir un plan d'action visant à juguler ces débordements nauséux, partant de l'hypothèse que ces fortes pluies pourraient se reproduire à des rythmes plus soutenus. Les personnes concernées et touchées par ces inondations seront conviées à des séances d'information prochainement.

3.56. Aide humanitaire d'urgence – Amazonie

M. Durand informe que l'incendie qui brûle en Amazonie n'est pas seulement un désastre écologique, mais également une catastrophe sociale. Ce sont les familles des petits paysans et la population indigène qui sont les plus lourdement touchés. De nombreuses personnes souffrent de problèmes respiratoires, d'irritations oculaires et à bien des endroits l'approvisionnement en eau potable a été interrompu. Lors de sa séance du 10 septembre dernier, le Conseil administratif a décidé d'octroyer une aide humanitaire d'urgence de CHF 10'000.- à Caritas Suisse pour venir en aide aux sinistrés avec ses partenaires locaux. Cette association sera auditionnée par la commission sociale le 3 octobre prochain.

3.56. Réponse à la question posée lors du Conseil municipal du 24 septembre 2019 par M. Epenoy, concernant les lumières sur les grues

Concernant les lumières qui restaient allumées toute la nuit sur les grues, **M. Durand** informe que le nécessaire a été fait et que dorénavant, ces lumières seront éteintes à 22H00.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à g).

a) Sports du 29 août (annexe a)

Le Président donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sociale du 29 août (annexe b)

M. Meylan donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Aménagement et grands projets du 2 septembre** (annexe c)

M. Favre donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Infrastructures et environnement du 9 septembre** (annexe d)

M. Monnerat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Enfance du 12 septembre** (annexe e)

M. Farinelli donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Economie et finances du 19 septembre** (annexe f)

En l'absence de M. Rodriguez, M. Torri, secrétaire, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Culture et loisirs du 23 septembre** (annexe g)

Avant de donner lecture de ce rapport, en l'absence de Mme Baillon, M. Torri, secrétaire, tient à remercier cette dernière pour la rapidité avec laquelle ce rapport a été rédigé, sachant que cette séance a eu lieu la veille de ce Conseil municipal. Ce rapport n'appelle aucune remarque.

Le Président ayant omis de le faire en début de séance, annonce la démission de M. Guy Chevalley. Pour cette omission, il présente ses excuses à ce dernier, lequel a déposé sa démission auprès du Bureau. Le Conseil municipal attend de savoir qui le remplacera. Sachant sa santé un peu fragile, il lui souhaite le meilleur pour son rétablissement.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 162-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 130'000.- destiné aux travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille Ecole regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 162-2019 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 18 juin 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis un préavis favorable par 7 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 9 septembre 2019, ainsi qu'en commission Economie, laquelle a préavisé favorablement, à l'unanimité, dans sa séance du 19 septembre 2019.

M. Durand signale que le Conseil administratif dépose un amendement de CHF 10'000.- comme cela a été annoncé en commissions Infrastructures et Economie, puisque dans le cadre de la requête en autorisation de construire il y a eu une demande de complément pour compartimenter l'escalier, ce qui n'était pas prévu dans la délibération qui était déposée. Le montant sollicité n'est donc pas de CHF 130'000.-, mais de CHF 140'000.-.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

Le Conseil municipal accepte cet amendement, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

En l'absence d'autres interventions, le Président soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 162-2019 R, par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin remercie les conseillers municipaux pour ce vote qui concerne l'intégralité des Services qu'il a en gestion et qui permet d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

b) **D 164-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 1'600'000.- pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 164-2019 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 18 juin 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis un préavis favorable par 7 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 9 septembre 2019, ainsi qu'en commission Economie, laquelle a émis un préavis favorable par 6 voix pour, 1 refus et 1 abstention, dans sa séance du 19 septembre 2019.

La Parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette délibération D 164-2019 R par 17 voix pour et 2 abstentions.

A l'instar de M. Magnin, **M. Durand** les remercie car il s'agit de la résolution d'un problème épineux qui datait de quinze ou vingt ans. A présent, les deux conditions requises sont enfin réunies : le vote de la délibération et l'autorisation de construire.

c) **D 165-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour l'étude de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 165-2019 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 18 juin 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis un préavis favorable par 6 voix pour et 2 abstentions, lors de sa séance du 9 septembre 2019, ainsi qu'en commission Economie, laquelle a préavisé favorablement à l'unanimité, dans sa séance du 19 septembre 2019.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 165-2019 R par 17 voix pour et 2 abstentions.

d) **D 166-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 166-2019 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 18 juin 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis un préavis favorable par 6 voix pour et 2 abstentions, lors de sa séance du 9 septembre 2019, ainsi qu'en commission Economie, laquelle a émis un préavis favorable par 4 voix pour, 3 refus et 2 abstentions, dans sa séance du 19

septembre 2019.

M. Monnerat invite le Conseil municipal à différer cette délibération en la refusant ce soir, estimant qu'il n'y a aucune urgence à rénover cette chaudière. Comme cela a déjà été dit, cette salle est sous-occupée et il n'y a pas réellement d'affectation planifiée pour cette ancienne école. Or, il s'agit tout de même d'une dépense de CHF 300'000.-. Il ne dit pas qu'il faut abandonner ce projet, mais ils pourraient très bien le différer.

M. Durand confirme qu'il n'y a aucune urgence à faire cette rénovation thermique, si ce n'est pour la cause de l'environnement qui est chère à certains. Par contre, c'est en termes de gestion de la charge de travail du Service qu'il serait tout simplement dommage de reporter cela à plus tard, sachant que cette rénovation devra de toute façon être faite et qu'il y a une petite fenêtre d'opportunité, en ce moment, en termes de charge de travail du Service. Raison pour laquelle cette délibération leur est présentée maintenant. Il les encourage donc à l'accepter, malgré le fait qu'il n'y ait pas d'urgence absolue.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 166-2019 R par 12 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

e) **D 170-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 420'000.- destiné à l'acquisition de 797m² de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918, propriété du Canton dans le périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 170-2019 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 18 juin 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et grands projets qui a émis un préavis favorable par 6 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 2 septembre 2019, ainsi qu'en commission Economie, laquelle a émis un préavis favorable par 6 voix pour et 2 abstentions, dans sa séance du 19 septembre 2019.

M. Durand annonce que le Conseil administratif dépose, comme cela a été annoncé en commission Economie, un amendement négatif de CHF 38'000.-, portant le montant de cette délibération à CHF 382'000.- au lieu des CHF 420'000.- annoncés. Il s'agissait effectivement d'une faute de plume lors du calcul du montant.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, cet amendement, le Président votant également dans le cadre de cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, ce projet de délibération D 170-2019 R. Le Président prend également part à ce vote.

f) **D 171-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 37'000.- pour l'étude relative à la mise en conformité du cadastre du domaine public sur le territoire communal – Premier secteur (Arare-Dessous) à Plan-les-Ouates – Etape 1**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 171-2019 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix pour.

M. Durand explique brièvement cette délibération dont le montant est relativement faible par rapport à ce qu'ils ont l'habitude de déposer, puisqu'il s'agit de moins de CHF 40'000.-. Il s'agit principalement de rémunérer un futur collaborateur qui aurait la mission temporaire d'identifier les problèmes fonciers qu'ils rencontrent sur le territoire communal. L'un d'entre eux est identifié depuis déjà un certain temps, à Arare-Dessous. Il s'agit de l'étape 1 d'un projet qui durera probablement sur plusieurs années. Raison qui a poussé le Conseil administratif à déposer cette délibération afin qu'ils puissent identifier les coûts complets au terme de cette opération. S'il convient véritablement d'identifier les problèmes fonciers avec des géomètres, il s'agit également de les préciser et de commencer à discuter avec les propriétaires. Car, parfois, la Commune devrait acquérir les droits et d'autres fois, c'est elle qui devrait les céder. Evidemment que cela reviendra, à chaque étape, auprès du Conseil municipal pour les décisions et qu'il aura l'occasion de leur exposer l'avancement de ce projet en commission Economie.

Le Président annonce que le Bureau du 12 septembre 2019 préconise un vote sur le siège.

Comme l'a dit M. Durand, CHF 37'000.- n'est effectivement pas un montant qui semble très effrayant. En revanche, **M. Rieben** fait remarquer que ce montant n'est affecté qu'à un secteur de la Commune. Ce qui l'intéresserait donc serait de connaître l'entier du projet pour la totalité de la Commune. D'autre part, il semble que ces CHF 37'000.- soient destinés à rémunérer un collaborateur partiel. Or, il entend que des géomètres sont également consultés. Ces consultations de géomètres font-elles partie de cette première tranche de CHF 37'000.- ?

Pour répondre à la première partie de la question, **M. Durand** explique qu'ils n'ont, pour l'heure, identifié que les problèmes mentionnés dans la délibération. Il y en a d'autres qu'ils n'ont pas pu identifier et cette identification fait partie du travail qu'ils confieront à cette personne. Raison pour laquelle ils ne peuvent pas les leur présenter maintenant. S'agissant des frais de géomètre, s'il y a, pour l'instant, une petite partie des montants prévus dans cette délibération qui servira à financer les petites études, chaque prochaine étape après identification parcellaire, fera chaque fois l'objet d'une délibération ad hoc. Il s'agit-là, véritablement, d'identifier et cartographier le problème dont ils ont déjà connaissance et de le sortir de l'administration ordinaire, sachant que les collaborateurs n'ont pas le temps de s'en occuper.

M. Gaud demande s'il n'y a pas l'opportunité d'étudier le chemin des Vaulx dans son entier. Ce chemin est le cœur du village d'Arare et il observe pourtant que depuis quelques années, il y a un problème tout le long de ce chemin. Certes, le trafic a et va manifestement va à baisser, néanmoins les horaires autorisant les véhicules à emprunter ce chemin ne sont pas très clairs. Sont-ils sur du domaine privé, sur du domaine public ? Pour sa part, il aurait profité, d'étudier cela en tout cas jusqu'au pont. Evidemment, ils seraient alors certainement au-delà de CHF 37'000.-.

M. Durand lui explique que l'objet de ce mandat est bien d'identifier les problèmes et il n'exclut absolument pas de faire également ce travail sur le chemin des Vaulx. Simplement, pour l'instant, aucun problème n'a été rapporté. Ceci dit, cela fait partie de ce projet de délibération que d'identifier les éventuels problèmes, y compris sur le chemin des Vaulx.

A l'issue de ces échanges, **le Président** annonce que le Bureau du 12 septembre 2019 préconise un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, par 19 voix pour, soit à l'unanimité, ce projet de délibération D 171-2019 P.

g) **D 173-2019 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2020**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 173-2019 P (annexe 7), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix pour.

Le Président annonce que le Bureau du 12 septembre 2019 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi en commission de cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte par 19 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 173-2019 P en commission Economie et finances.

h) **D 174-2019 P : Taxe professionnelle communale en 2020**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 174-2019 P (annexe 8). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix pour.

Le Président annonce que le Bureau du 12 septembre 2019 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte par 19 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi en commission Economie et finances de ce projet de délibération D 174-2019 P.

i) **D 175-2019 P : Budget de fonctionnement 2020, taux des centimes additionnels 2020 et autorisation d'emprunt pour l'année 2020**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 175-2019 P (annexe 9), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix pour.

En préambule, **M. Durand** explique que, comme anticipé, la réforme des entreprises impacte Plan-les-Ouates et que la construction du budget 2020 s'est faite en utilisant tous les leviers

disponibles, comme annoncé en commission des finances. C'est-à-dire un plafonnement des dépenses qu'ils maîtrisent, la suppression du dégrèvement de la taxe professionnelle, l'utilisation de l'excédent provenant des immeubles, l'augmentation d'1 centime additionnel, la présentation d'un budget déficitaire et l'utilisation de la réserve conjoncturelle. Il fournit ensuite, sur la base d'une présentation Powerpoint, quelques explications sur ce budget de fonctionnement 2020. En conclusion, il précise que la RFFA (Réforme Fiscale et Financement de l'AVS) a un effet de CHF 6'000'000.-. Celui-ci est néanmoins moins fort que prévu grâce à la compensation verticale des CHF 2'000'000., sans quoi l'effet de la RFFA serait de CHF 8'000'000.-. Cette réforme explique 88 % du déficit ; c'est donc clairement la raison pour laquelle la Commune est en déficit. La nécessité d'augmenter la fiscalité dès à présent pour à peu près CHF 1'591'000.- est, à leurs yeux, avérée. Il reste malgré tout un déficit structurel assez important de CHF 6'800'000. L'apport du patrimoine financier est donc nécessaire et rapporte CHF 4'400'000.-. Celui-ci est possible maintenant, mais ne sera pas possible sur la longue durée. Le déficit de CHF 2'432'000.- auquel ils arrivent est raisonnable (cela représenterait 2 centimes de plus. C'est-à-dire que s'ils augmentaient encore de 2 centimes additionnels, ils ne seraient plus déficitaires). D'autre part, la réserve structurelle qui commence à servir a bien été créée pour cela. Les risques pour le futur sont, d'une part, que la compensation verticale est dégressive, ces CHF 2'000'000.- ne vont pas arriver chaque année et qu'il demeure, d'autre part, cette incertitude liée à la péréquation car les modalités de calcul sont tellement complexes, qu'il est absolument impossible d'anticiper quoique ce soit dans ce domaine, y compris l'effet de la RFFA. Quoiqu'il en soit, Plan-les-Ouates restera une commune qui dispose de personnes morales en bien plus grande quantité que les autres communes. Plan-les-Ouates restera donc une commune riche, malgré tout et risque donc bien de devoir continuer à contribuer à cette péréquation. A son avis, un nouveau cycle s'amorce, lequel sera un peu plus tranquille. Pour finir, il précise encore que tous les documents relatifs à ce budget seront postés sur le cmnet avant les séances de commissions.

Le Président remercie M. Durand pour cette présentation impeccable. Il annonce que le Bureau du 12 septembre 2019 préconise un renvoi en commission Economie et finances, ainsi que dans toutes les autres commissions.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet dans toutes les commissions.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 175-2019 P dans toutes les commissions. Le Président a également voté sur cet objet.

j) **D 176-2019 P : Règlement du Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier de la commune de Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 176-2019 P (annexe 10). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix pour.

M. Durand explique qu'une discussion en commission des finances est nécessaire pour traiter ce sujet qui n'est pas anecdotique.

Le Président annonce que le Bureau du 12 septembre 2019 préconise également un renvoi en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet le renvoi en commission de cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte par 19 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 176-2019 P en commission Economie et finances.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motion

a) M 21-2019 P : Pour une sensibilisation à la gestion des déchets via le jeu en famille

Le Président demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 21-2019 (annexe 11).

M. Meylan s'exécute.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 17 voix pour et 2 refus.

M. Meylan donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

Le Président annonce que le Bureau du 12 septembre 2019 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement.

M. Di Giorgio ne connaît pas du tout ce genre de jeu et demande aux motionnaires s'ils ont des exemples à leur montrer, afin qu'ils puissent voir ce que c'est et se faire une meilleure idée.

M. Meylan lui explique qu'il s'agit d'un jeu de cartes qui se joue à quatre ou cinq et qu'il lui montrera très volontiers à l'issue de cette séance.

M. Di Giorgio demande encore quel est le prix de ce jeu.

M. Meylan lui répond qu'un jeu coûte, à l'unité, environ CHF 8.-.

M. Gaud se dit surpris d'entendre que l'on joue encore aux cartes. Il imagine plutôt les enfants sur des tablettes et des smartphones. N'est-ce pas une notion quelque peu dépassée de générer ainsi du papier ? Il s'interroge tout de même à ce sujet.

M. Meylan conçoit que l'interrogation est très bonne, mais explique que, pour sa part, il a essayé de mettre un Ipad dans les mains de ses petits-enfants, sans grand succès. Il s'est alors rendu compte que le jeu de cartes était plus efficace. Ceci dit, la remarque de son préopinant a du sens. Il pense que le but est le jeu, certes, mais également de faire en sorte que quelque chose se passe au sein de la famille.

M. Rieben annonce que c'est tout à fait le genre de motion qui a le don de l'agacer. Il estime que pour CHF 8.-, même les familles nécessiteuses sont capables d'acheter ce jeu sans l'aide de la Commune. Il demande aux motionnaires de cesser de leur casser les pieds avec ce genre de motion 'bébêtes'.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 21-2019 P en commission Infrastructures et environnement, par 17 voix pour et 2 refus.

b) **M 24-2019 P : Innovons en matière de collecte des déchets dans l'écoquartier des Cherpines**

Le Président demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 24-2019 P (annexe 12).

M. Dupraz s'exécute.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

Avant d'aborder l'exposé des motifs, **M. Dupraz** demande aux conseillers municipaux d'excuser le dépôt tardif de cette motion. Ce retard s'explique par le fait que certains d'entre eux ont vu ce système automatique de collecte des déchets lors d'un récent voyage à Paris. Il leur a ensuite fallu un peu de temps pour rédiger cette motion et l'assortir de photos, d'où ce dépôt tardif. Il donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

Le Président précise que la proposition des motionnaires est de renvoyer directement cette motion au Conseil administratif.

M. Rochetin serait, quant à lui, d'avis de la renvoyer en commission Infrastructures, pour étude.

M. Dupraz explique un renvoi direct au Conseil administratif pour une raison de délais, puisque des trous et des sondages vont bientôt commencer dans ce quartier du Rolliet. L'objectif est donc qu'ils puissent trouver une société avec laquelle prendre contact rapidement. Sur Genève, il y aura peut-être une société intéressée à être précurseurs dans ce domaine. Il importe d'aller assez vite, raison pour laquelle ils ont demandé à ce que cette motion soit traitée en urgence ce jour et non pas repoussée au prochain Conseil municipal. Ils devraient donc éviter que cela reparte en commission.

M. Monnerat s'interroge sur le financement de ce genre de projet.

M. Dupraz conçoit que cela a sûrement un coût. Mais peut-être que le fait d'être précurseur leur permettrait de négocier pour voir ce qu'il en est. Evidemment, ce sera plutôt un montant à 7 chiffres qu'un montant à 6 chiffres. C'est un fait. Mais justement, qu'ils soient précurseurs et qu'ils aillent de l'avant pour voir si cela est faisable et quel serait le coût pour le quartier du Rolliet. Ensuite, si le coût n'est pas astronomique, voir pour le faire dans tout le quartier des Cherpines.

M. Gaud conçoit que ce projet sera très onéreux. Néanmoins, il s'agit d'un investissement qu'ils vont payer sur plusieurs années. Il constate que leurs coûts actuels sont simplement gigantesques en plus de toutes les nuisances ; bruit, pollution, etc. Il faudrait pouvoir comparer le prix de la tonne ou du kilo sur la Commune actuellement, avec une estimation de ce système. Selon une étude de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), c'est assez étonnant, d'autant qu'en Espagne, au Portugal et en France, ils ont du recul sur plusieurs dizaines d'années.

M. Durand explique que si cette motion est renvoyée au Conseil administratif, ce dernier en fera l'analyse exégèse, puis un rapport et peut-être une délibération pour installer tout cela. Il les rend tout de même juste attentifs au fait que la principale vertu de ces installations est de diminuer le trafic pour sortir les déchets. De ce fait, pour que cela fasse du sens, ils devraient réaliser un réseau de déchets à distance qui va jusqu'au Cheneviers. Mais s'il s'agit simplement d'installer ce système dans le quartier, cela veut dire qu'ils vont avoir exactement la même quantité de déchets produite à l'échelle du quartier et exactement le même nombre de camions qui feront le transit pour aller aux Cheneviers, parce que ces déchets n'iront de toute façon pas ailleurs. Ils auront juste, en plus, le coût monstrueux de cette infrastructure de haute technologie qui va tomber en panne. Que le Conseil municipal renvoie cet objet au Conseil administratif qui lui fera une réponse circonstanciée. Et si celle-ci ne leur convient pas, les conseillers municipaux pourront alors renvoyer cette motion en commission.

M. Torri se souvient d'avoir entendu, il n'y a pas si longtemps, le PLR dire que le PDC marchait sur les plates-bandes des Verts en proposant une maison de la durabilité. Dans le cas présent, ils n'y marchent plus, ils les piétinent allègrement. Ceci dit, cela lui fait bien plaisir, en vue des élections nationales et peut-être bientôt communales, d'entendre que tous les partis, vraiment tous les partis, se mettent au vert. C'est parfait ! Qu'ils continuent comme cela. Maintenant, effectivement, il pense que non seulement ils devraient renvoyer cette motion en commission, comme l'a dit M. Rochetin, afin que les commissaires puissent s'emparer du sujet, mais peut-être plutôt, effectivement, directement au Conseil administratif qui pourra ainsi chiffrer un tel projet. D'ailleurs, il n'est pas surpris, mais plus qu'étonné que le PLR, qui est si à cheval sur les coûts et qui veille au centime près à leurs dépenses, leur propose un projet à CHF 50'000'000.-. Il ne comprend plus rien.

Le Président fait remarquer que, pour l'instant, ils n'ont pas entendu de chiffres.

M. Gaud conçoit qu'il faut bien entendu, comme toujours, s'intéresser aux chiffres. Il faudra donc mettre en rapport la qualité et le confort que cela amènerait pour savoir si, effectivement, ils ne pourraient pas mieux contrôler leurs coûts de construction. Il rappelle qu'ils attendent entre 10'000 et 15'000 habitants aux Cherpines. Divisé par 12'000 ou 15'000 habitants, c'est à voir, à calculer. Bien entendu que, pour l'instant, ils ne sont pas arrivés à l'étude chiffrée, mais ils comptent sur la vélocité du Conseil administratif pour trouver de bonnes sources d'informations.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition du PLR de renvoyer cet objet au Conseil administratif.

M. Rochetin estime qu'il y a deux choses à prendre en compte : soit un renvoi en commission dans un premier temps, soit ensuite ils l'acceptent ou ils la refusent. La motion est faite pour être acceptée ou refusée. Si elle est acceptée, elle est renvoyée au Conseil administratif.

M. Monnerat comprend que si cela devait déboucher sur une délibération, ils devraient donc la voter rapidement pour pouvoir réaliser ces travaux avant le quartier des Cherpines. Il imagine donc qu'au budget de l'année prochaine, ils auront pour CHF 150'000'000.- de délibérations.

M. Durand répond qu'effectivement, si le Conseil administratif décide d'aller de l'avant et de proposer une délibération, cela se fera très rapidement sachant que toutes les soumissions sont rentrées. A son avis, ce projet représente plusieurs dizaines de millions de francs. Il s'agit d'investissement, donc oui, cela pourrait impacter la planification de leurs investissements, l'insuffisance des financements qu'ils ont voté tout à l'heure. Et le Conseil administratif reviendrait auprès du Conseil municipal pour leur demander des fonds supplémentaires. Mais ils le sauraient dès le vote de la délibération puisque c'est tout de même le Conseil municipal qui la voterait.

M. Di Giorgio demande, suivant où passeraient ces tuyaux, si cela n'impliquerait pas également le Canton et pas seulement la Commune. Si tel était le cas, cela les amènerait à des débats non plus communaux, mais cantonaux.

M. Durand explique que la gestion des déchets est clairement l'objet d'une attribution communale. Par contre, la problématique du traitement des déchets est, quant à elle, une prérogative cantonale.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cette motion en commission Infrastructures et environnement.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 21-2019 en commission Infrastructures et environnement, par 10 voix pour, 8 refus et 1 abstention.

7. PÉTITIONS

a) Pe 05-2019 : Abris de bus à l'arrêt Roday

Le Président rappelle que la lecture de cette pétition Pe 05-2019 (annexe 13) a déjà été donnée lors du Conseil municipal du 18 juin 2019 et que cette pétition avait alors été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a, lors de sa séance du 9 septembre, décidé à l'unanimité, de la renvoyer au Conseil administratif.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 05-2019 au Conseil administratif par 18 voix pour et 1 refus.

Pour le futur, **M. Rochetin** leur rappelle que l'article 48, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal dispose que la lecture d'une pétition est donnée à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents.

b) Pe 06-2019 : Pour que la Place des Aviateurs soit renommée « Place des Aviatrices »

Le Président demande aux conseillers municipaux s'ils sont favorables à la lecture de cette pétition Pe 06-2019 (annexe 14). Par 10 refus, 6 voix pour et 3 abstentions, cette lecture est, de fait, acceptée.

Le secrétaire, M. Torri, donne alors lecture de cette pétition.

Mme Rüegger tient à ajouter quelques éléments à cette pétition, afin de lui donner un peu plus de poids. Il faut savoir qu'à Genève, seulement 7 % des personnes ayant donné leur nom à une rue sont des femmes. Il y a donc actuellement 548 rues qui portent des noms d'hommes et seulement 41 des noms de femmes. Les noms de rues sont pourtant choisis selon deux critères non genrés : il doit s'agir de personnes ayant marqué de manière pérenne l'Histoire de Genève et qui soient décédées depuis plus de 10 ans. Elle estime que cela a toute son importance dans une vision plus égalitaire sur leur Commune.

M. Gaud pensait que les noms de rues et de places n'étaient pas du tout une prérogative communale. Il demande si ce n'est pas l'Etat qui attribue ces noms car il lui semblait qu'il existait une commission cantonale chargée de cela.

M. Monnerat relève l'aspect historique du nom de cette place des Aviateurs qu'il ne lui semble pas opportun de débaptiser. Il doute fort qu'à cette époque, il y ait eu beaucoup d'aviatrices qui s'exerçaient à cet endroit-là. Ce serait donc jouer avec l'Histoire du lieu et il n'est pas sûr que ce soit bienvenu.

Mme Rüegger estime qu'ils doivent avoir une vision plus d'ensemble. La place des Aviateurs était un exemple pris au 14 juin 2019. Maintenant, s'ils ne peuvent pas renommer tel quel, ils peuvent peut-être innover et s'inspirer du mouvement qui a eu lieu cette année en Ville de Genève, à savoir le '*Projet 100Elles**'. Ils pourraient peut-être imaginer trouver un compromis pour cette place en lui donnant simplement un deuxième nom. Et surtout, cela devrait réveiller toute une réflexion au niveau de la Commune. A savoir, répertorier les noms de rues qui sont plutôt masculins et voir si certaines de ces rues ne pourraient pas être dénommées autrement. De plus, ils auront bientôt de nouveaux quartiers et ce serait intéressant d'avoir une réflexion sur le nom de ces nouvelles rues.

M. Rochetin rejoint les propos de M. Monnerat. Il pense que sur le fond, cette pétition a tout son sens et il soutient cette cause. Ceci dit, il estime que la forme n'est pas la bonne. Concernant la place des Aviateurs, s'il fallait modifier toute la signalétique et tous les courriers de tous les habitants de cette place, ce serait très compliqué. Le sens de cette pétition est entendu ce soir et ils ont déjà parlé des nouveaux quartiers, au sein du Bureau. Pour sa part, il les encourage à renvoyer cette pétition au Conseil administratif qui écrira aux pétitionnaires qu'ils ont bien été entendus et qu'il y aura une réflexion qui sera faite dans ce sens-là, en vue des futurs quartiers.

M. Rieben n'a aucune objection et il le comprend très bien, à ce que les futurs quartiers portent les noms de personnalités féminines. En revanche, débaptiser des rues qui existent depuis longtemps, représente une complication énorme pour un avantage assez mince.

M. Chal estime également qu'il n'est pas question de changer le cours de l'Histoire en débaptisant des lieux.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cet objet au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 06-2019 au Conseil administratif par 17 voix pour et 2 refus.

8. QUESTIONS

8.1 **Motion déposée le 30 avril 2019 par les femmes du Conseil municipal**

Mme Borstcher s'enquiert de l'avancement sur la motion déposée par les femmes du Conseil municipal, le 30 avril 2019. Elle rappelle que cette motion traitait de nombreux points.

M. Durand prend note de cette question à laquelle il fournira une réponse lors du prochain Conseil municipal.

8.2 La Cabane à Thomas

M. Meylan si la Commune, propriétaire du terrain sur lequel se trouve la Cabane à Thomas, a un certain contrôle sur les horaires d'ouverture. Ces horaires sont spéciaux et cette cabane n'est pas toujours ouverte quand il faudrait. D'autre part, ont-ils un contrôle, d'une façon ou d'une autre, sur l'alimentation qui y est servie, parce qu'à ouïe dire et par expérience personnelle, une fois suffit et l'on n'y revient plus.

M. Durand répondra plus en détails à cette question lors du Conseil municipal du mois d'octobre 2019, mais explique tout de même que la Commune n'a pas de compétence dans le contrôle sanitaire des denrées. Concernant les horaires, il n'a pas compris si le problème réside dans le fait que ce soit trop ouvert ou pas assez ouvert.

M. Meylan lui répond que ce n'est pas ouvert quand il faut.

8.3 Reconversion cabines Swisscom

M. Rochetin revient sur le projet de reconversion des cabines Swisscom. Il ignore combien il y en a sur leur Commune, mais sur la Ville de Lancy, ils ont fait un projet très sympa avec des livres. Il demande si cela fait partie des projets envisageables sur Plan-les-Ouates.

M. Magnin lui répond qu'il y a deux cabines téléphoniques à Plans-les-Ouates : celle qu'il a citée, près de la route de Saint-Julien vers l'arrêt de bus et une qui se trouve derrière la poste. Cette dernière est un peu cachée et il y a relativement peu de passage, raison pour laquelle ils laisseront Swisscom la démanteler. Pour l'autre, l'alternative simple serait effectivement d'y mettre des livres, mais ils regardent pour l'aménager peut-être de manière plus conséquente. Plusieurs choses peuvent être faites. Ils souhaitent y réfléchir avant de leur faire une proposition et d'en parler en commission.

8.4 Réouverture du chemin de la Redoute

Mme Saas demande s'ils connaissent la date de la fin des travaux et de la réouverture du chemin de la Redoute.

M. Magnin la renvoie au mail qui leur a été adressé le 13 août 2019 expliquant que le chemin sera fermé du mois d'août au mois d'octobre 2019. Ils arrivent donc au bout des travaux.

8.5 Changement du nom du chemin de l'Essartage

M. Epenoy informe qu'en caucus, une personne est arrivée avec un changement de nom sur une rue que l'Etat se serait approprié. Il parle du chemin de l'Essartage. Il paraîtrait que celui-ci ait changé de nom sur les nouveaux plans de l'Etat. Il n'en a pas eu confirmation et trouve surprenant qu'ils n'aient pas été mis pas au courant.

M. Durand prend bonne note de cette question et fournira une réponse lors du prochain Conseil municipal.

8.6 Budget 2020

M. Favre aurait voulu poser cette question au moment de la présentation du futur budget, mais ne voulait pas interrompre leur magistrat. La présentation était tout à fait précise et concise et tout à fait parlante. Ils ont réalisé depuis des années, dans leur Commune, des exercices somptueux par rapport au budget, par rapport à leur gestion. Ils avaient des prévisions de l'Etat tout à fait précises, ils ont serré les budgets et fait des exercices avec des excédents de revenus magistraux. Or, cette année, il n'a pas entendu qu'ils auront peut-être à nouveau de la chance

avec les chiffres que l'Etat va leur fournir et qu'ils auront un bon résultat, positif, malgré toutes les prévisions qui sont réalisées. Est-ce un fait exprès ? Il demande s'ils peuvent encore compter sur des erreurs de l'Etat ou des appréciations difficiles à donner, sachant que l'Etat aussi rencontre des difficultés à évaluer les rentrées qui, finalement, risquent d'être quelque peu sous-évaluées.

Sans vouloir faire de catastrophisme, **M. Durand** anticipe malheureusement plutôt le contraire. Parce ne sait de quoi il en retourne véritablement parce que ce sont des mesures fiscales qui vont être déployées à partir de l'année prochaine. Cela veut dire que chaque personne morale va faire ses petits calculs et à son avis, ce système est imprévisible, sauf qu'il y a quand même un taux d'imposition qui est passé de 24 à 16. Cette perte-là aura de toute façon un impact. Maintenant, est-ce qu'il y aura CHF 2'000'000.- de plus ou CHF 2'000'000.- de moins ? Il l'ignore, mais il pense qu'il faut plutôt se baser sur ces chiffres-là pour être simplement raisonnable. Il a plutôt peur que la nouvelle évaluation des prévisions fiscales qui devrait arriver, si l'on en croit les années précédentes, aux alentours du mois d'octobre 2010 et à l'occasion de laquelle il y avait toujours quelques CHF 100'000'000.- à l'échelle cantonale (ce qui se traduisait un peu chez eux), soit un peu différente cette année. Pour l'instant, les indicateurs macroéconomiques qui leur sont ressassés par la presse font plutôt preuve, non pas de récession, mais de ralentissement de la croissance. Il y a des entreprises qui partent.

8.7 Modération du trafic chemin de la Mère-Voie

M. Monnerat rappelle qu'ils ont voté pour une modération du trafic sur le chemin de la Mère-Voie. Il demande si le Conseil administratif est satisfait de ce qui s'est fait car, pour sa part, il a l'impression que les automobilistes y roulent encore plus vite qu'avant.

M. Durand avoue être aussi un peu perplexe. Il va demander à ce que des comptages, ainsi qu'un relevé de vitesse y soient faits. Ceci dit, il manque un seuil au début du chemin.

9. DIVERS

9.1 Dépôt des motions et acceptation de ces motions à l'ordre du jour

Mme Rüegger fait le constat, ce soir, que quatre motions ont été déposées dans la journée et qu'une seule d'entre elles a été acceptée pour traitement, bien que l'intérêt et l'urgence de l'ensemble de ces motions lui semblaient tout à fait similaires. De ce fait, elle compte sur eux, sur l'ouverture des commissaires ici présents, pour qu'ils entrent en matière sur l'ensemble des motions lors de leur prochain Conseil municipal.

9.2 Visite de l'éco-crèche sise près du Bois du Milly

M. Favre annonce avoir eu l'occasion d'aller visiter l'éco-crèche située près du Bois du Milly. Il y a eu un sentiment assez étrange ; l'endroit est très nouveau, très spécial et très rustique. Il a parlé un peu avec la femme responsable du lieu. Ce jour-là, il faisait beau, l'environnement était magnifique, mais il se demande ce qui peut s'y passer lorsque le temps est maussade, car les équipements sont vraiment très rustiques. Ceci dit, il semble que les enfants y trouvent leur bonheur et qu'il y a peut-être une réflexion à mener. **M. Rodriguez**, qui est absent ce soir est également allé sur le site. Il n'a pas eu son retour, mais ils en parleront sûrement en commission, dans les divers

9.3 Distillerie du Virage de Saconnex d'Arve-Dessous

M. Favre informe avoir parlé avec **M. Chal** au sujet de la Distillerie de Saconnex-d'Arve où se produit de la bière en bonne qualité et en bonne quantité, dont les producteurs assurent la

livraison. Sachant que la bière servie au bar de la Mairie provient d'ailleurs alors qu'ils ont, à Plan-les-Ouates, des jeunes artisans qui se lancent là-dedans, ils préconisent que les responsables de cela commandent la bière sur le territoire de Plan-les-Ouates. D'une part, elle est très bonne et d'autre part, cela présente un côté écologique non négligeable.

M. Magnin explique qu'ils avaient envisagé de prendre les bières du Virage, il y a trois ans maintenant et qu'à cette époque-là, la bouteille était particulièrement onéreuse car ils débutaient. Ils ont donc abandonné l'idée par souci d'économie. De plus, ils ne livraient pas à l'époque. Les conditions ont donc probablement changé et ils peuvent regarder ce qu'il en est.

9.4 Innovation en matière d'élections

Comme il a déjà eu l'occasion de leur en parler, d'une part au Bureau et d'autre part en commission, ainsi que dans leur caucus, **M. Favre** leur demande d'imaginer les élections futures sous un autre angle, afin d'innover un peu à Plan-les-Ouates. A son avis, il faut changer les choses, mais ce devrait être l'avis de tous et il invite les chefs de groupe de ce Conseil municipal qui s'entendent bien sur les grands sujets depuis des années, à imaginer des élections groupées. Des élections dans le cadre desquelles ils pourraient convoquer, ensemble, les citoyens, deux ou trois soirs sur certains thèmes, avec des orateurs qu'ils pourraient choisir, qu'ils pourraient définir avec le Bureau. Ainsi, les gens seraient consultés tous ensemble, le même soir. Dans le cadre de leurs caucus, de leurs petites assemblées de partis, ils invitent leurs membres qui sont généralement d'accord avec eux et cela ne change pas. Mais ils pourraient tous discuter devant la population de Plan-les-Ouates. Il n'y aurait pas 36'000 papillons qui polluent leurs boîtes aux lettres pendant deux-trois mois. Dans ce sens-là, ils innoveraient. Ce serait plus léger, plus sympa et en direct avec la population. Les groupes qui sont d'accord avec cette option sont priés de prendre contact avec le Président du Conseil municipal. Une assemblée des présidents pourrait alors être organisée pour mettre sur pieds ces trois soirées avec une salle communale gratuite.

9.5 Nouvelle visite des infrastructures sportives situées sur le toit du cycle de Montbrillant

Mme Monbaron annonce qu'une nouvelle visite des infrastructures sportives situées sur le toit du cycle de Montbrillant est organisée. Ils sont déjà allés voir cela en interne de l'administration et vont y retourner avec les membres du comité du Tennis club. Elle pense que ce doit être intéressant pour certains d'entre eux de pouvoir se rendre compte de ce qu'est une infrastructure sportive sur un toit. Cette visite est prévue le mercredi 9 octobre 2019, à 13H30. Elle est bien consciente que pour ceux qui travaillent, ce n'est pas simple, mais néanmoins, ils en sont informés. Elle demandera à Mme Melli de leur envoyer toutes les informations afin qu'ils puissent s'inscrire si cela les intéresse.

9.6 Consommation de bière locale

Mme Rüegger se raccroche au commentaire de M. Favre concernant la consommation de bière locale, qu'elle encourage fortement. Il est certainement possible qu'elle soit plus chère, mais elle invite les buveurs de bière à en consommer moins, mais à la déguster pleinement.

9.7 Félicitations aux services organisateurs des manifestations du 15 septembre 2019

Mme Monbaron l'a dit dans ses communications, mais **M. Rochetin** pense que tout le Conseil municipal se joindra à ses propos pour féliciter les Services qui ont organisé la journée du 15 septembre 2019 et notamment la Tablar'Run. Cela fait plaisir de voir sur Plan-les-Ouates un tel événement.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 22H40 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 15 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire

Pierre TORRI

Le Président

Roberto RIGHETTI

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 29 août**
- b) **Sociale du 29 août**
- c) **Aménagement et grands projets du 2 septembre**
- d) **Infrastructures et environnement du 9 septembre**
- e) **Enfance du 12 septembre**
- f) **Economie et finances du 19 septembre**
- g) **Culture et loisirs du 23 septembre**

Annexe 1)

D 162-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 130'000.- destiné aux travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille Ecole regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 164-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 1'600'000.- pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 165-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour l'étude de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 166-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates

Annexe 5)

D 170-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 420'000.- destiné à l'acquisition de 797m² de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918, propriété du Canton dans le périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates

Annexe 6)

D 171-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 37'000.- pour l'étude relative à la mise en conformité du cadastre du domaine public sur le territoire communal – Premier secteur (Arare-Dessous) à Plan-les-Ouates – Etape 1

Annexe 7)

D 173-2019 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2020

Annexe 8)

D 174-2019 P : Taxe professionnelle communale en 2020

Annexe 9)

D 175-2019 P : Budget de fonctionnement 2020, taux des centimes additionnels 2020 et autorisation d'emprunt pour l'année 2020

Annexe 10)

D 176-2019 P : Règlement du Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 11)

M 21-2019 P : Pour une sensibilisation à la gestion des déchets via le jeu en famille

Annexe 12)

M 24-2019 P : Innovons en matière de collecte des déchets dans l'écoquartier des Cherpines

Annexe 13)

Pe 05-2019 : Abris de bus à l'arrêt Roday

Annexe 14)

Pe 06-2019 : Pour que la Place des Aviateurs soit renommée « Place des Aviatrices »

Annexe 15)

Questions du public

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 24 septembre 2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS**

Date de la séance de la commission : jeudi 29.08.2019 à 18h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

La commission a auditionné M. Laurent CHASSOT Président du Rafroball, qui a présenté l'association, son activité et nous avons pu assister à la projection de deux court-métrages nous montrant le déroulement des matches, ainsi que d'assister à des interviews de certains acteurs principaux de la promotion de ce sport ; après une brève description du budget, M. Chassot nous indique la difficulté qu'ils ont à trouver des véhicules adéquats pour les déplacements des équipes lors des matches. De plus, la commission a été attentive au budget conséquent qu'ils devront allouer à la réservation de ces bus spécifiques.

C'est surtout pour cette raison qu'il formule une demande d'augmentation du budget.

Après le départ de M. Chassot la commission a discuté et mis en avant les efforts particuliers et importants de ces personnes pour que leur association soit reconnue et qu'elle puisse continuer à évoluer. Le Rafroball PLO a été sacré champion Suisse lors du dernier championnat.

La commission préavise favorablement la demande de subvention de Chf 10'000.- en soutien de cette association.

2) M. Etemad nous explique que la transition entre l'ancien et le nouveau comité du FCPLO s'est enfin déroulée dans des conditions de transmission appréciables, le FCPLO a bénéficiée du versement de la deuxième tranche de la subvention lui permettant de payer les arriérés ou du moins une partie des arriérés non honorés par l'ancien comité.

Ceci permet au nouveau comité qui a amené une stabilité dans le club de pouvoir lancer la saison, même si apparemment il y a moins de membres cette année, départs habituels comme en chaque début d'année.

Il faudra juste rester attentifs aux arrivées pour qu'elles restent conformes à la philosophie du club, à savoir des joueurs venant de Plan-les-Ouates et proches de la commune.

Confirmation a été donnée que l'ancien Président a démissionné officiellement.

Saga buvette : Un essai avorté de transition entre l'ancien comité et le nouveau a donné naissance à la prise de décision des anciens gérants de la Sàrl pour la liquidation de la société et sa mise en faillite.

Ce qui est déplorable, c'est que pendant cette procédure le restaurant – buvette ne peut exercer et il a donc fallu pallier au problème en actionnant la mise en place d'un « FoodTruck » permettant d'avoir une alternative pendant cette période, période dont nous ne connaissons pas la durée !

De plus, il s'avère que le montant engagé par le FC PLO lors de constitution de la Sàrl a été augmenté d'un prêt de ChF 30'000.-. et vu que la situation financière totale n'est pas connue exactement à ce jour, on peut imaginer que ces montants seront pris en compte dans la masse en faillite.

3) M. Etemad nous informe que la bâche couvrant la bulle fixe du terrain au TCPLO a été remplacée, dommage subi lors des intempéries du 15 juin passé, coût pour la commune 0 francs vu que l'assureur a payé cette dernière et que la franchise appliquée dans ces cas lors d'un dommage naturel de l'ordre de Chf 2'500.-. a été prise en charge par le TCPLO.

Information sur le projet du tennis provisoire, les autorisations ne sont pas encore toutes délivrées pour débiter les travaux !!

4) M. Etemad revient sur la demande d'augmentation de la subvention proposée par le HCPLO ; il nous informe que l'association a fait un effort pour baisser les coûts par l'engagement de deux personnes au comité à titre bénévole, ce qui a pu compresser les coûts et leur demande de subvention est diminuée. Ceci restera à discuter lors de la présentation du budget pour que les commissions puissent se prononcer en bonne et due forme.

Rapporteur : Roberto Righetti , le 31 août 2019

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE</p>
--

Date : jeudi 29 août 2019

Lieu : salle des commissions

1. M. Xavier Magnin, Conseiller administratif et Mme Berthod Hutin, cheffe de service résumant brièvement les activités organisées durant l'été. Il s'agit de PloPlage, de la gym séniors, des cours de français au parc et du pic nic villageois. Toutes ces activités ont rencontré un franc succès et une forte participation.
2. Carrefour Rue : La commune a proposé à Carrefour Rue une nouvelle parcelle dans le périmètre des Cherpines. Cette parcelle est située approximativement sur l'emplacement de la future place des Cherpines. Une présentation publique du projet aura lieu le 3 septembre, le concept est identique à celui du hameau Noé, le nom du nouveau Hameau : Ulysse.
3. Plan d'action aînés : La commune veut établir pour début 2020 une politique des aînés. L'objectif est de veiller à ce que les aînés de la commune participent à la définition d'un plan d'action. Il est à signaler l'organisation d'une journée internationale des aînés le 1 octobre à Champ Ravy et ainsi qu'une journée des proches aidants le 30 octobre à la maison du Marais.
4. Ethnopoly : L'Apeplo (de l'école Champ Joly) demande une subvention pour réhabiliter le jeu Ethnopoly lors d'une journée qui aura lieu le 8 mai 2020. Ce jeu sollicite la population au travers d'un parcours dans la commune.
5. Champ Ravy : Le groupe de gestion invite les habitants à fêter la première année d'existence de Champ Ravy, ce sera le 12 octobre, et l'assemblée de quartier du Vélodrome le 30 septembre à Champ Ravy avec la réélection du comité de gestion.
6. Les 5% de surfaces non marchandes aux Cherpines : l'organisation est complexe, le processus de consultation avec les associations intéressées se poursuit, ainsi que les contacts avec les promoteurs. Les surfaces ne seraient disponibles qu'aux alentours de 2024...

JMMeylan/31.08.19

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 24 septembre 2019

**RAPPORT de la COMMISSION
AMENAGEMENT et GRANDS PROJETS**

Lieu : salle des Commissions
Date et heure : Lundi 2 septembre 2019 – 20h00

Délibération D 170-2019 P : Crédit d'engagement de 420'000.- F destiné à l'acquisition de 797 m2 de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918 propriété du Canton dans le périmètre du Plan Localisé de Quartier à Plan-les-Ouates.

Le Canton dispose d'une surface de 797 m2, qui font partie des 14'000 m2 dévolus aux activités prévues dans le cadre de ce développement. La Commune est sollicitée pour en prendre possession, étant par ailleurs déjà propriétaire de 2'849 m2 dans l'immeuble H1.

La Commission prend connaissance des éléments concrets de cette opération, visant à acquérir cette relative petite surface destinée à des activités, notamment dans le cadre du projet du Pôle-Santé, sis au bord de la route de Base. L'intérêt pour la Commune est de pouvoir superviser les projets qui seront proposés et qui doivent surtout répondre aux attentes des populations concernées.

Plusieurs dispositions doivent encore être réglées pour la mise à disposition de cette surface, par exemple en droit de superficie, à une ou des Fondations, aux professionnels de la santé, en accord avec les autres propriétaires de surfaces réservées à ces activités.

Un retour sur investissement légal est prévu dans le cadre de cette opération d'intérêt public.

La Commission, par 6 oui et 1 abstention, préavis favorablement ce projet de délibération.

Le rapporteur (*rempl.*) : Michel Favre
Mardi 9 septembre 2019

RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Date et heure : lundi 9 septembre 2019 – 20h00

Lieu : salle des commissions

- 1) M. Durand fait une présentation rapide de la délibération D 162-2019 d'un montant de CHF 130'000 relative à des travaux de réaménagement du bâtiment de la vieille école regroupant des services municipaux. Aucune prise de parole n'est demandée et la commission passe au vote en **préavisant favorablement cette délibération par 7 oui et 1 abstention.**
- 2) M. Durand donne des explications sur la délibération D 164-2019 visant un crédit d'engagement de CHF 1'600'000 afin de financer la mise en séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont et nous rappelle la complexité du dossier avec les riverains concernés pour en arriver à cette délibération et aussi la participation du FIA pour un montant de CHF 699'000 à ce projet. Les commissaires ne demandent pas la parole et **préavisent favorablement cette délibération par 7 oui et 1 abstention.**
- 3) M. Durand passe à la délibération D 165-2019 pour un crédit d'engagement de CHF 300'00 pour l'étude de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 suite au départ du locataire principal, afin d'éventuellement pouvoir y transférer des services de l'administration en recherche de surfaces disponibles. Un commissaire s'étonne d'une nouvelle étude de ce genre sans savoir réellement ce que l'administration souhaite faire avec ce bâtiment. Une autre proposition est faite de démolir ce bâtiment étant donnée sa vétusté et de le reconstruire aux normes, ce que ne préconise pas M. Durand car cette zone étant amenée à se développer dans un futur incertain, l'Etat pourrait nous forcer à reconstruire un bâtiment d'une plus grande ampleur. La commission passe au vote et **prévoit favorablement cette délibération par 6 oui et 2 absentions.**
- 4) La commission écoute les explications de M. Durand sur la délibération D 166-2019 portant sur un crédit d'engagement de CHF 320'000 pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare. Les commissaires prennent connaissance de normes techniques concernant la consommation énergétique actuelle de cette école par rapport aux normes préconisées et s'interrogent sur la nécessité de cette rénovation due au fait que cette école est sous occupée en terme de location en comparaison des autres salles disponibles. La commission passe au vote et celle-ci est **préavisée favorablement par 6 oui et 2 abstentions.**
- 5) Pétition Pe 05-2019 pour l'installation d'un abri de bus à l'arrêt Roday, les commissaires ne souhaitant pas auditionner les pétitionnaires, la décision est prise à l'unanimité de la commission de la renvoyer au CA.
- 6) Enfin, M. Durand fait un point de situation sur les dossiers en cours liés à cette commission et des discussions ont lieu en particulier sur le dossier de la distillerie et sur les inondations du 15 juin dernier ayant affecté de nombreux communiens.

Le rapporteur :
Olivier Monnerat 10.09.19

RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE

Date de la séance de la commission : Jeudi 12 septembre 2019

Lieu : 19h30 Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Communications du Conseil administratif

- Effectifs rentrée (crèches et écoles)
Un nombre important de désistements a été observé pour les crèches. Il est vrai que parfois des parents doivent s'inscrire avant la naissance d'un enfant.
Aucune pénalité n'est prévue, mais il est envisagé d'adapter les règlements.
Pour les écoles, les effectifs sont assez stables, avec toutefois une diminution à Champs-Joly et au Pré-du-Camp.
Pour la rentrée, il y a un total de 800 élèves à Plan-les-Ouates, qui s'élève à 1262 en considérant le Sapay.
Concernant les restaurants scolaires, on observe une augmentation des effectifs, pour arriver à 687 enfants.
- Projet construction Paroisse
Différents scénarios sont envisagés, mais en tous les cas les Abeilles et le JAPLO seront intégrés dans les nouvelles constructions. L'objectif de la paroisse est de commencer à construire en 2021 pour une mise à disposition en 2023. Dans l'intervalle, des solutions de relogement pour Les Abeilles et le JAPLO sont prévues.
- CCT –FIPEGS
Il s'agit des conventions collectives de travail pour les institutions de la petite enfance des communes de la région. La CCT a été dénoncée par les communes pour mieux pouvoir reprendre les discussions. Les statuts et la CCT sont re-travaillés afin de donner plus de droits aux subventionneurs.
- Ecole du Rolliet
Une première séance avec les architectes et mandataires a eu lieu dans le but d'identifier des économies possibles. Le coût global de 45 millions semble toujours disproportionné, comme discuté lors de la dernière Commission conjointe.
- Restaurants scolaires
Une convention a été signée avec l'EMS pour l'accueil des enfants.
- Nouveaux statuts du GIAP
Les statuts ont été ré-écrits pour en retirer les références au canton. Ils ont déjà été adoptés par tous les magistrats. Il faudra maintenant une adoption par l'ensemble des Communes.

Les différences entre les anciens et nouveaux statuts (17 pages) ont été passées en revue. Par exemple pour changer les statuts l'unanimité des communes est remplacée par une simple majorité, et la Ville de Genève assurera la présidence du comité.

- Visite Berne 8P

Les visites sont prévues les 8 et 18 octobre.

Divers

Le besoin de patrouilleuse scolaire au Sapay a été évoqué par un Commissaire. Le Conseil administratif révisera sa position lors de la suppression du feu sur la route de Saconnex-d'Arve, prévue suite aux prochains travaux.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli

12.09.2019

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 19 septembre 2019

1. Politique économique: présentation des actions et projets par M. Xavier Magnin, en présence de M. Philip Maguire, délégué à la promotion économique

M. Magnin introduit les actions de la politique économique de la commune et l'état de situation des projets. Les missions de M. Maguire sont les contacts avec les entreprises présentes et futures, la mise sur pied de la journée des entreprises et les subventions de type Fongit. Ceci fait suite au rapport de l'OPI. L'idée de base est d'avoir une politique économique avec des éléments stratégiques qui débouchent sur des actions. Il est finalement présenté un bilan depuis le début de l'année.

2. Délibération D 162-2019: Crédit d'engagement de 130 000 F destiné aux travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille Ecole regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif expose le projet qui sera amendé par l'Exécutif de CHF 10'000.- pour l'aménagement d'un chemin de fuite. Les questions portent sur l'accessibilité au bâtiment par des personnes handicapées.

Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.

3. Délibération D 164-2019: Crédit d'engagement de 1 600 000 F pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates

Après présentation de la délibération, celle-ci est préavisée favorablement par 6 oui, 1 non, 1 abstention.

4. Délibération D 165-2019 : Crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude d'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 /Vuattes 1 à Plan-les-Ouates

Après présentation des buts et objectifs du crédit d'étude par le Conseiller administratif, les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.

5. Délibération D 166-2019: Crédit d'engagement de 320 000 F pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif expose le projet. Les remarques et questions portent sur le report de cette délibération en attendant une affectation précise de la bâtisse. Il est répondu qu'elle est utilisée mais ciblée très localement.

Les membres de la commission préavisent favorablement la délibération par 4 oui, 3 non, 1 abstention.

6. Délibération D 170-2019 P: Crédit d'engagement de 420 000 F destiné à l'acquisition de 797m2 de droits à bâtir «activités» issus de la parcelle N° 6'918 propriété du Canton dans le périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif présente le projet. Suite à une erreur de plume, l'Exécutif présentera un amendement de CHF 38'000.- lors de la séance du Conseil municipal, ce qui diminuera le montant du crédit.

Les membres de la commission préavisent favorablement la délibération par 6 oui et 2 abstentions.

8. Communications du Conseil administratif

- a. Il est informé que la faillite de la buvette des Cherpines est prononcée.
- b. La distillerie est interdite au public suite à la décision du SABRA, la commune a fait opposition.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
19 septembre 2019

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 24 septembre 2019

<p style="text-align: center;">Rapport de la commission Culture et loisirs</p>

Date : 23 septembre 2019 – 20h00

Lieu : Salle des commissions

1. La Commission a auditionné l'Association Plein-les-Watts qui a rendu compte de la dernière édition du Festival de cet été et a présenté les perspectives pour l'avenir. La Commission a félicité les organisateurs pour l'excellent travail réalisé.

2. Communication du CA:
 - Retour des événements estivaux, Fête de la musique 800 pers. Un été en plein air (cinéma, théâtre etc..) : grand succès également
 - La statue intitulée « Le gardien » prendra place au Cherpines d'ici quelque temps
 - La fresque de l'arrêt Trèfle-Blanc a été refaite
 - La Commune cherche un nouveau gérant pour le Café Julienne, M. Augier terminant son mandat en juin 2020.
 - L'accès du public à la Distillerie de Saconnex-d'Arve est pour l'heure interdit pour des raisons de sécurité
 - Le Kemediy Club, qui propose des représentations de Stand up, sera à Plan-les-Ouates le 2 octobre, le 12 novembre et le 15 avril.

Le rapporteur : Glenna Baillon
24.09.19



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 162A-2019**
Séance du 24 septembre 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 140 000 F destiné aux travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille École regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates

Vu la réorganisation des différents services occupant le bâtiment de la Vieille École,
vu le besoin des services de fonctionner dans des bureaux cloisonnés,
vu le besoin de rénover l'espace de réunion situé au sous-sol du bâtiment,
vu la nécessité de mettre en place des portes coupe-feu à l'entrée des différents secteurs du bâtiment suite à l'audit de sécurité effectué par Ecoservices,
vu l'exposé des motifs EM 162-2019, de juin 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatif à cette opération,
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation des travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille École regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 140 000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 140 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 140 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

SCA/SASJ-SF/PL – 24.09.2019 # 65734



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 164-2019**
Séance du 24 septembre 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 600 000 F pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates

vu le réseau existant en système unitaire, qui n'est pas conforme à la loi fédérale sur la protection des eaux (RS 814.20 de 1991) et à la loi cantonale sur les eaux (LEaux GE - L 2 05 de 1961),

vu la loi sur les eaux L 2.05 art. 84 al.2 sur le financement des réseaux secondaires, qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement de l'établissement, la transformation, l'entretien, l'extension et l'exploitation de leurs réseaux secondaires,

vu que le chemin de Riant-Mont est l'un des derniers chemins encore en système unitaire (eaux mélangées) de Plan-les-Ouates,

attendu que le Département s'est montré favorable à déclarer l'intérêt public de l'équipement, sur la sollicitation et en accord avec la commune de Plan-les-Ouates, afin d'intégrer l'équipement existant au réseau secondaire de la Commune,

vu la délibération D 105-2017, votée le 12 décembre 2017, pour l'étude de la mise en système séparatif des collecteurs, l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont et la cession gratuite de parcelles formant le chemin de Riant-Mont à la Commune, afin d'être incorporées au domaine public communal,

vu le dossier de mutation (DM) 1/2019 élaboré par le bureau de géomètre Buffet et Boymond daté du 12 mars, modifié la dernière fois le 12 avril 2019;

vu la signature de l'acte notarié de cession gratuite dudit chemin par tous les copropriétaires et la Commune entre fin avril et début mai 2019, pour être incorporé au domaine public communal, dont l'inscription au Registre foncier est conditionnée à l'acceptation de la présente délibération,

vu l'entrée en force l'autorisation de construire DD 112'414 déposée à l'Office des autorisations de construire pour la réalisation des travaux,

vu le mandat confié au bureau T-Ingénierie,

vu l'exposé des motifs EM 164-2019 de juin 2019, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût de réalisation,

vu l'accord de principe de la prise en charge du coût d'assainissement des frais de la commune de Plan-les-Ouates par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA),

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05), et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants (LEaux-GE)

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui et 2 abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 1 600 000 F destiné à financer cette réalisation.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 600 000 F dans le compte des investissements, sous rubriques MCH2 N° 5010 et 5032, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'étude voté le 12 décembre 2017 dans la délibération D 105-2017 pour l'étude de mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont et la cession gratuite de parcelles à la Commune pour être incorporées au domaine public communal, afin d'être amortie conjointement à celui-ci.
5. De conditionner la dépense de ces travaux à la promesse formelle d'octroi du financement pour la prise en charge du coût par le FIA selon confirmation à recevoir.
6. D'amortir le montant net prévu de 1 600 000 F TTC au moyen de 40 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N°3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

SCA/ – SF/PL – #63'975 24.09.2019



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 165-2019**
Séance du 24 septembre 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates

Vu le départ courant 2020 d'un de nos deux locataires, la Fondation Clair-Bois, occupant une grande partie des locaux,

vu la nécessité de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour les besoins des services de l'administration communale suite à l'augmentation du personnel et au manque de surfaces disponibles,

vu la consommation énergétique du bâtiment et son indice de dépense de chaleur (IDC) supérieur à 600 MJ/m²/an (703 MJ/m²/an), nécessitant selon la loi sur l'énergie (L2 30) d'entreprendre des démarches pour le faire baisser,

vu les problèmes d'obsolescence et de vétusté du bâtiment dans son ensemble,

vu l'exposé des motifs EM 165-2019, de juin 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui et 2 abstentions

1. D'accepter l'étude en vue de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates, pour les phases SIA 4.31, 4.32, 4.33 et 4.41.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates,
3. De comptabiliser la dépense prévue de 300 000 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt bancaire contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 300 000 F.

5. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1, qui sera présenté ultérieurement.

SCA/ – SF/PL – 24.09.2019 #66346



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 166-2019**
Séance du 24 septembre 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 320 000 F pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates

Vu le bâtiment anciennement utilisé comme école primaire à Arare de 1900 à 2015 et actuellement mis à disposition du public depuis 2016,

vu l'absence totale d'isolation de cette construction et les dépenses énergétiques excessives qu'elle génère (Indice de Dépense de Chaleur supérieur à 600 MJ/m²/an),

vu la présence éventuelle de substances toxiques dans ce bâtiment,

vu la nécessité de remplacer la chaudière actuelle qui se trouve être en fin de vie,

vu l'acoustique médiocre de la salle,

vu les améliorations à prévoir sur le coin cuisine de ce bâtiment,

vu l'exposé des motifs EM 166-2019, de juin 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 oui, 6 non et 1 abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 320 000 F, destiné à financer cette réalisation.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 320 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 320 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021.

SCA/ – SF/PL - # 65'358 24.09.2019



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 170A-2019**
Séance du 24 septembre 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 382 000 F destiné à l'acquisition de 797m² de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918 propriété du Canton dans le périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu l'entrée en force du Plan localisé de quartier « Le Rolliet » N° 529 – 30'043, adopté par le Conseil d'Etat en date du 18 avril 2018,

vu la possession par la Commune de 4'167m² de droits à bâtir activités dont 2'849m² situés dans le bâtiment H1 de la pièce Ea dudit PLQ,

vu la possession par le Canton de Genève de 797m² de droits à bâtir activités issus de la parcelle N° 6'918 de l'école Aimée Stitelmann, située pour partie dans le périmètre du PLQ Rolliet,

vu la volonté de la Commune de réaliser un Pôle Santé-social dans le bâtiment H1 de la pièce Ea, à destination des habitants actuels et futurs et d'en maîtriser la programmation,

vu les discussions avec le Canton sur la cession de ces droits à bâtir activités à la Commune en vue de réaliser un Pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet,

vu la valeur des droits à bâtir fixée par le Canton à 450F le m²,

vu l'exposé des motifs EM 170-2019, de juin 2019 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « e » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter l'acquisition par la Commune de 797m² de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918 propriété du Canton au sein du périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates au prix de 450F le m² et de les rattacher à la parcelle 10'043, propriété de la Commune.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 382 000F, destiné à couvrir l'acquisition de ces droits et les frais inhérents.
3. D'autoriser le Conseil administratif à signer tous les actes administratifs relatifs à cette acquisition.
4. De comptabiliser la dépense prévue sous le point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.

SCA/ – SF/PL – 24.09.2019 # 67'472



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 171-2019**
Séance du 24 septembre 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 37 000 F pour l'étude relative à la mise en conformité du cadastre du domaine public sur le territoire communal – Premier secteur (Arare-Dessous) à Plan-les-Ouates – Etape 1

Vu les incohérences relevées par l'administration communale, en plusieurs lieux du territoire communal, entre l'assiette du domaine public et l'emprise réelle de la chaussée,

vu les doléances de propriétaires privés du secteur qui voient leurs espaces extérieurs être impactés par le domaine public communal, le domaine privé communal ou encore le domaine privé de tiers,

vu la volonté du Conseil administratif de pouvoir intervenir, en matière de circulation routière, sur l'emprise réelle de la chaussée,

vu les problèmes de responsabilité sur des voies publiques dont l'assiette se situe sur des parcelles privées,

vu les doléances des propriétaires d'Arare-Dessous, touchés de manière importante par ces problématiques,

vu l'exposé des motifs EM 171-2019, de septembre 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'étude relative à la mise en conformité du cadastre du domaine public sur le territoire communal – Premier secteur (Arare-Dessous) à Plan-les-Ouates – Etape 1.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 37 000 F, destiné à mener cette mise en conformité.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 37 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 79.52, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation, qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N°79.33.

SCA – SF/PL – 24.09.2019 # 65'546



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 173-2019 P**
Séance du 24 septembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2020

Vu le projet de budget 2020,

vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **292 900 F** au total pour l'année 2020 sous rubrique budgétaire No 012.300.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De fixer les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De fixer l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **111 000 F** pour l'année 2020 sous rubrique budgétaire No 011.300.

SF/PL – 10.09.2019 - #73165



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 174-2019 P**
Séance du 24 septembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la taxe professionnelle communale en 2020

Vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De supprimer le dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020.
2. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à **30 F**.

SF/PL – 10.09.2019 – #73168



Conseil municipal

Annexe 9)

Législature 2015-2020
Délibération **D 175-2019 P**
Séance du 24 septembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au budget de fonctionnement 2020, au taux des centimes additionnels 2020
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2020

Vu le budget administratif pour l'année 2020, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 85 727 842 F, dont à déduire les imputations internes de 10 057 600 F, soit net 75 670 242 F aux charges
- et de 83 296 286 F, dont à déduire les imputations internes de 10 057 600 F, soit net 73 238 686 F aux revenus,
- l'excédent de charges prévu s'élevant à 2 431 556 F,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 2 431 556 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à 37,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2020 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 10 000 000 F aux dépenses
- et de 0 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 10 000 000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 7 643 830 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 10 075 386 F
- et par l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 2 431 556 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 7 643 830 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 2 356 170 F,

vu le préavis de la commission Economie et finances,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant :
 - de 85 727 842 F, dont à déduire les imputations internes de 10 057 600 F, soit net 75 670 242 F aux charges
 - et de 83 296 286 F, dont à déduire les imputations internes de 10 057 600 F, soit net 73 238 686 F aux revenus,
 - l'excédent de charges prévu s'élevant à 2 431 556 F,

L'excédent de charges présumé de 2 431 556 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 2 431 556 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De fixer à 37 le taux des centimes additionnels pour 2020.
3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2020.
4. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 000 000 F en cas d'excédent de revenus, via le mouvement de la fortune nette.
5. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 53 750 F au fonds de décoration
 - 80 625 F au fonds d'aides individuelles
 - 53 750 F au fonds d'aide humanitaire
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de 2 356 170 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
7. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2020 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
8. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 13.09.2019 – #73414



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 176-2019 P**
Séance du 24 septembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au Règlement du Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier de la commune de Plan-les-Ouates

Considérant :

que le nouveau système de comptabilité harmonisée (MCH2) impose à la Commune d'intégrer la comptabilité des immeubles faisant partie de son patrimoine financier dans le compte de résultat,

que les charges et recettes liées aux immeubles du patrimoine financier apparaissent désormais au budget communal,

la volonté de la Commune de Plan-les-Ouates de garantir et d'anticiper les besoins d'entretien et de rénovation des immeubles de logements et de locaux commerciaux dont elle a la propriété,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui x non et x abstention

1. D'adopter le Règlement du Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier de la Commune de Plan-les-Ouates, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

SG/SF – septembre 2019 # 54311

Motion

Pour une sensibilisation à la gestion des déchets via le jeu en famille

Considérant :

- Les multiples recommandations et instructions aux habitants de Plan-les-Ouates sur l'indispensable tri des déchets et la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de réaffirmer sa position en matière de récupération des déchets.
- Le résultat intéressant mais pas suffisant de toutes les démarches entreprises en vue, entre autre, d'éviter la fameuse taxe au sac.
- Les méthodes intéressantes pour arriver par une prise de conscience collective en vue d'une gestion compatible avec nos objectifs communaux ne semblent pas porter les fruits attendus.
- La nécessité d'impliquer très directement les familles par l'éducation et les notions de respect de l'environnement transmises à leurs enfants.
- Les enfants et les adultes apprennent et intègrent certaines notions de respect de l'environnement via l'éducation reçue par la famille, mais aussi via les médias et les contacts avec d'autres.
- Le jeu est un moyen simple qui permet d'apprendre en s'amusant, en communiquant, en vérifiant par soi-même les connaissances reçues.
- Vu le succès de la manifestation « la rue du jeu », il est indéniable que la famille et les enfants apprécient ce mode de relation.
- La famille est bien le centre des premiers apprentissages pour chacun, donc aussi en premier lieu pour les enfants.
- L'investissement financier par l'achat des ces jeux à offrir à toutes les familles est minime en regard des enjeux pour notre commune et sa responsabilité vis-à-vis de l'environnement.

Tenant compte de ces considérants, le Conseil municipal invite

Le Conseil administratif

- A acquérir un nombre suffisant de jeu de cartes intitulé «Jeu des 7 familles, les déchets se mettent au vert » auprès de l'entreprise genevoise créatrice de ce jeu.
- A négocier un prix permettant d'acquérir un nombre suffisant d'exemplaires pour les familles de Plan les Ouates.
- A organiser la distribution de ces jeux via un des services de Plan-les-Ouates ou autre méthode.

Signatures :

Pour le PDC : Mmes Bortscher, Ozazman et Williman, MM. Chal, Farinelli, Gillet Meylan et Rochetin.

Exposé des motifs :

La découverte de l'existence de ce jeu acquis par une commune valaisanne et distribué à tous les enfants démontre que par ce biais, le problème du recyclage peut être l'objet de discussion en famille, de prises de positions peut-être contradictoires, voire et surtout découvrir ce qu'est le recyclage.

Dans ce jeu intitulé « je recycle » on traite du verre, du pet, du papier, de l'alu et du fer, des piles, des matières organiques, du textile.

De plus, chacun parmi nous a naturellement une notion extrêmement précise sur le recyclage, chacun sait ce qui se recycle, comment et où, l'utilité et les possibilités réelles sans forcément vérifier l'exactitude de ses connaissances.

La famille, c'est aussi un réseau, des amis, donc des personnes qui vivent ici, et qui peuvent échanger sur ce sujet, l'effet boule de neige....peut-être même iront-ils jeter un coup d'œil sur le site créateur de ce jeu www.planvert.ch, et découvrir avec intérêt que d'autres jeux existent concernant la mobilité ou les énergies.

C'est une autre approche, moins traditionnelle il est vrai que d'imaginer un certain résultat via le jeu, cela vaut la peine d'innover en matière d'incitation au respect de l'environnement, ceci d'autant que l'investissement en coût et en temps d'organisation n'est de loin pas considérable ! En matière d'action concrète, les petits ruisseaux font finalement les grandes rivières !

JMM/30.08.19

Motion

Innovons en matière de collecte des déchets dans l'écoquartier des Cherpines

Considérant :

- Les obligations qui sont les nôtres en matière de tri, collecte et relevage des déchets sur le territoire communal.
- Le flux permanent de déchets à évacuer.
- Le nombre de points de collectes à aménager sur le périmètre du Rolliet en premier, puis l'entier du quartier des Cherpines par la suite.
- Les nuisances générées par la vidange de ces points de collecte, dont notamment :
 - la circulation quotidienne des poids-lourds aux abords et à l'intérieur du quartier ;
 - la péjoration de la qualité de l'air qu'ils génèrent ;
 - le bruit de ces véhicules mais également celui des déchets qui sont transbordés ;
 - les salissures émanant des détritiques/liquides qui s'échappent de leurs contenants.
- La réactivité nécessaire des services communaux ou des prestataires de collecte pour pallier aux flux variables de remplissage et organiser des collectes supplémentaires en cas de surplus.
- La volonté de la Commune de réaliser aux Cherpines un quartier durable.

Le Conseil municipal décide

par x oui, x non et x abstention

1. De charger le Conseil administratif d'étudier, pour le futur quartier des Cherpines et plus spécialement pour le périmètre du Rolliet dans un premier temps, la faisabilité d'un système de collecte pneumatique des déchets, soit dans un terminal, soit par camion.
2. D'effectuer cette étude dans le meilleur délai vu l'avancement de la construction dudit quartier, ce système, s'il venait à être retenu, devant être installé dans le sous-sol du quartier, de préférence avant la construction des immeubles.
3. D'inclure dans cette étude une projection et une comparaison des coûts avec les frais d'investissement, d'amortissement et de fonctionnement, sur une vingtaine d'année, d'un système de collecte conventionnelle, tel que nous le pratiquons actuellement.
4. D'inclure également dans ce chiffrage, la transformation de la zone villa qui jouxte le quartier des Cherpines. Celle-ci étant inéluctablement appelée à disparaître dans le futur même s'il n'en est pas encore question à ce jour, ce futur quartier pourrait facilement se connecter sur ce système.
5. De présenter l'avancement de ses réflexions aux Commissions infrastructures et finances avant de revenir devant le Conseil municipal.
6. De partager les résultats de cette étude avec les autorités de la Commune de Confignon afin d'évaluer la pertinence de ce système sur l'entier du quartier, pour n'avoir, à terme, qu'un seul terminal de levée.

Pour le PLR : Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben, Roberto Righetti, Conseiller municipaux

Mesdames et Messieurs,

Notre Commune est souvent précurseur en matière d'aménagement du territoire. Nous sommes en effet les premiers à nous être lancés dans le processus de dation avec des particuliers pour le quartier des Sciers ou dans la fixation d'un taux extrêmement bas pour le stationnement dans le futur quartier des Cherpines. Nous étions également sur les rangs pour la première télécabine à Genève, mais il semble que le Canton a enterré ce projet sans prendre la peine de consulter les communes. Notre Commune connaît également l'un des meilleurs taux de recyclage du Canton.

Nous vous proposons de ne pas nous arrêter en si bon chemin et de rester actifs, voir proactifs en nous penchant maintenant sur la question de l'évacuation des déchets dans le futur quartier des Cherpines.

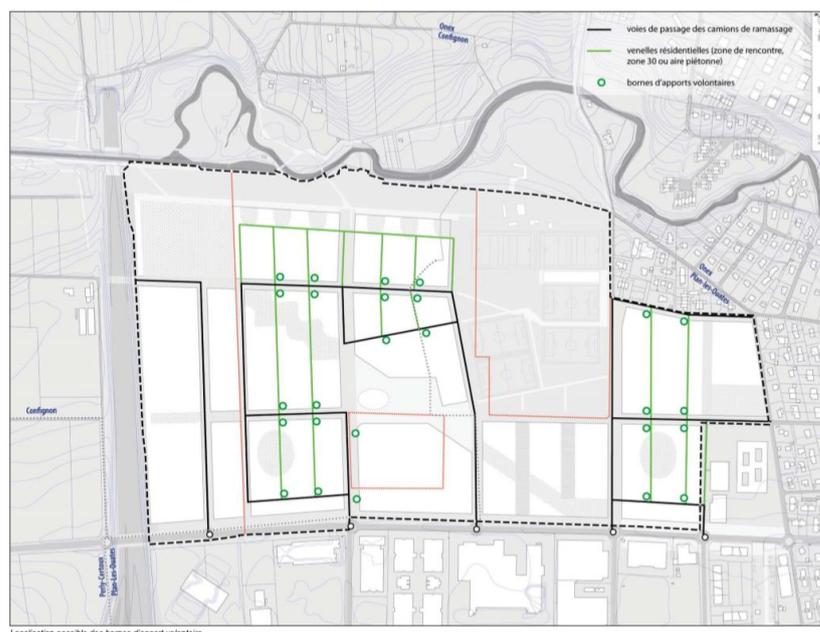
En effet, des progrès manifestes ont déjà été réalisés ces dernières années puisque la collecte « porte à porte » a été largement diminuée dans les zones les plus denses et remplacée par celle sur points de collectes répartis sur le territoire communal. Il est cependant avéré que ce système génère tout de même des rotations journalières de poids-lourds tant sur les routes que sur nos petits chemins communaux, avec toutes les nuisances qui les accompagnent.

Un système de collecte différent existe, depuis plus de 50 ans en Suède, mais également en Espagne, France, Italie, Norvège, Corée, Angleterre, Chine, au Portugal, Pays-Bas, Qatar, à Singapour, Hong Kong, Dubai et dans de nombreux autres villes et pays, mais pas en Suisse.

Il s'agit d'un système de collecte pneumatique, permettant de récolter les divers déchets, par aspiration, au travers de tubes disposés dans les sous-sols du territoire. Seule la catégorie « verre » ne peut pas être levée par ce moyen car cette matière fait du bruit et le verre concassé, transporté à 70 km/h, détériore le tube de transport. L'empreinte carbone peut être réduite en alimentant le système avec des énergies renouvelables.

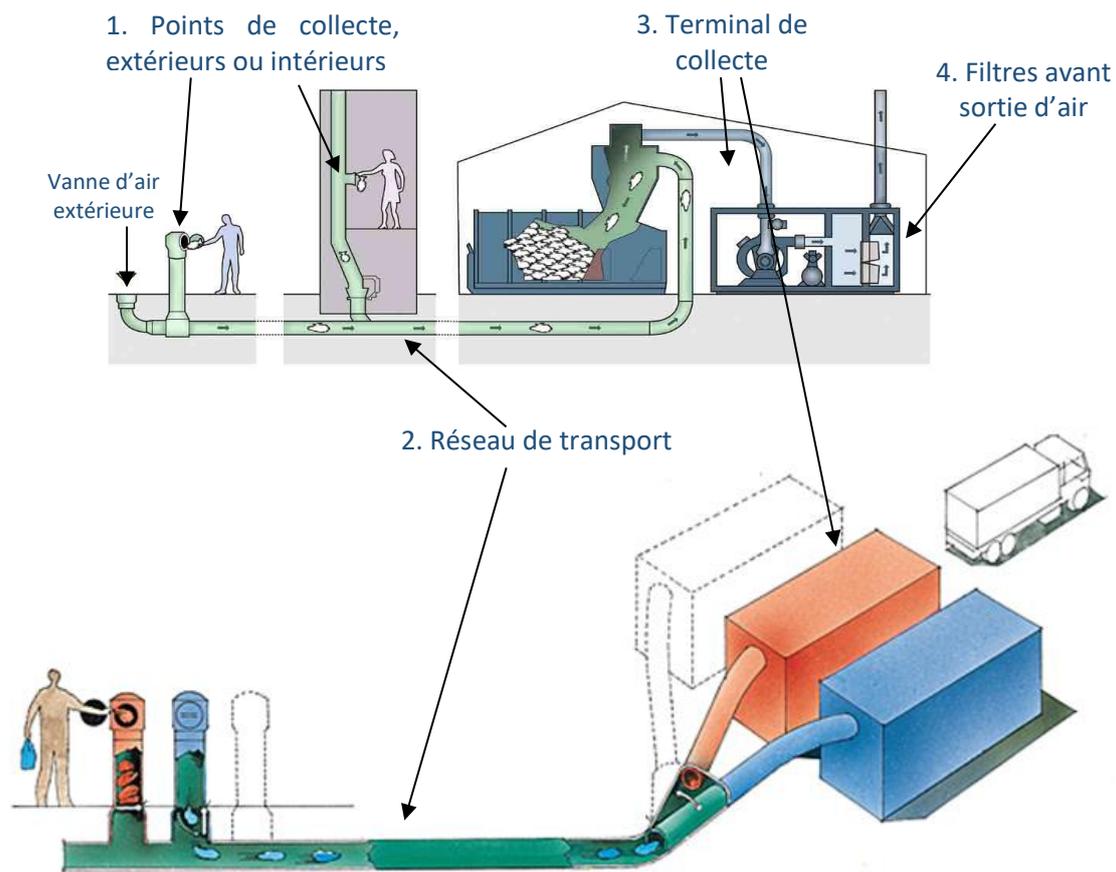
Pour mémoire :

Nombre de points de collecte prévus dans le PDQ (emplacements à définir ultérieurement) :



Localisation possible des bornes d'apport volontaire

La collecte pneumatique, comment ça marche ?



1. Les déchets sont collectés par catégorie (au choix, en extérieur en points de collecte ou en intérieur directement dans les immeubles). Ils s'encolonnent dans leurs conduits respectifs.
2. Dès qu'un niveau prédéfini de remplissage est atteint, la vanne d'air extérieure s'ouvre et des ventilateurs créent un courant d'air d'aspiration dans le réseau de transport. La vanne de vidange du collecteur concerné s'ouvre. Les déchets tombent par gravité et sont aspirés dans le réseau jusqu'au terminal de collecte.
3. Le terminal de collecte contient autant de containers avec compacteurs intégrés que de types de déchets relevés. Il n'y a qu'un seul tube pour la collecte de toutes les sortes de déchets, ce sont les vannes des points de collecte qui s'ouvrent chacune à leur tour, et l'issue du réseau de transport sur le container-compacteur receveur qui, dans le même temps, s'aligne automatiquement en fonction de la catégorie de déchets transportés.
4. Les déchets sont déposés dans leurs containers respectifs, où ils sont compactés en attendant la levée par camion qui ne vient qu'à un seul endroit pour tout le quartier. Le réseau de transport principal pouvant avoir une longueur de 2km, un seul centre de collecte pour l'entier du quartier des Cherpines est envisageable. L'air ayant servi à l'aspiration passe au travers de nombreux filtres avant de ressortir du terminal de collecte.

Deux possibilités de récupération :

Le système fixe

Avec un terminal dans un bâtiment en surface

1. Points de collecte, intérieurs ou extérieurs



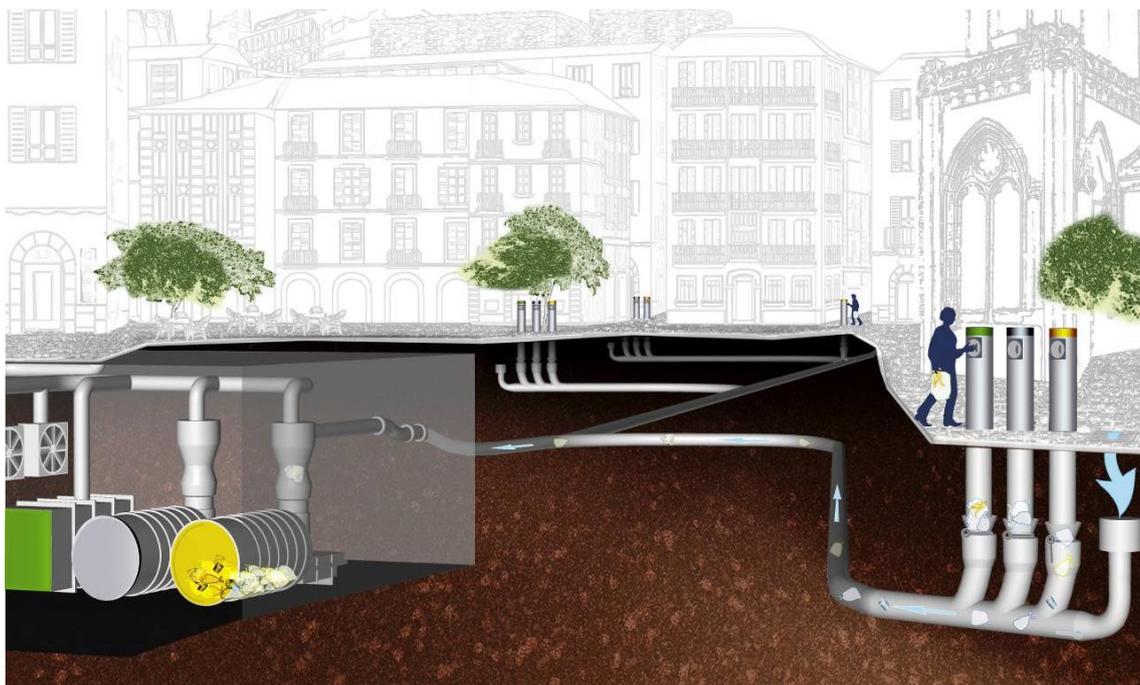
3. Terminal fixe de collecte



4. Sortie d'air



Avec un terminal dans un bâtiment en sous-sol :



Références :

- En fonctionnement depuis 1961
- Plus de 700 installations dans le monde

Installations du terminal fixe :



Salle de contrôle



Turbo extracteurs créant l'aspiration



Cyclone d'arrivée des déchets
(un part type de déchets)



Différents conteneurs/compacteurs (un par type de déchets + des vides pour le remplacement)



Salle des filtres

Le système mobile

Avec un terminal sur un camion



Références :

- En fonctionnement depuis 1988
- Plus de 650 installations dans le monde

Dès lors :

- qu'un terminal fixe de collecte dimensionné pour l'entier du quartier des Cherpines nécessitera un espace conséquent que nous n'avons pas sur le quartier du Rolliet (tant en surface qu'en sous-sol vu la nécessité d'une rampe d'accès utilisable par les poids-lourds) ;
- que le quartier des Cherpines est appelé à se construire sur une période assez longue et non définie ;
- qu'un terminal fixe dimensionné pour un si grand quartier engendrera un investissement non négligeable mais également des coûts de fonctionnement conséquents s'il venait à être surdimensionné car sous-utilisé ;
- qu'il ne paraît dès lors pas utile de créer dès maintenant un terminal fixe de collecte qui sera surdimensionné pendant plusieurs années,

nous préconisons d'évaluer la possibilité d'un équipement progressif du quartier, en commençant par un système de collecte mobile dont le dispositif d'aspiration par camion pourrait être disposé dans une zone facilement accessible par les camions et non dérangeante pour la population, telle la pièce D ou la bordure de la grande Prairie. Le tube principal de collecte pourrait ensuite se poursuivre, au fil de l'évolution du quartier, en déplaçant les conteneurs pour une collecte mobile plus loin dans le quartier jusqu'au moment de la construction du terminal fixe.

Composition du réseau :

Tuyaux en acier de Ø 400 ou 500 mm intérieur, épaisseur variable.

Durée de vie minimum de 30 ans.

Distance d'aspiration de 250 à 1800 m.

Trappes de visite tous les 50 à 60 m.

Implantation en fonction du plan d'urbanisation et des bassins d'eau pluviale.

Pour éviter les bouchons, le diamètre d'entrée des déchets est inférieur au diamètre du réseau de collecte. Le système mesure la pression dans le circuit ce qui indique s'il y a un bouchon, en création ou avéré, dans le réseau. Dès que le système enregistre une baisse de pression, il y a une diminution de la fréquence d'aspiration afin que les déchets arrivent jusqu'à leur destination et libèrent le système. En cas de bouchon avéré, la force d'aspiration est augmentée. Si le bouchon persiste, une intervention manuelle est nécessaire pour résoudre le souci. En général, c'est de l'ordre d'une à deux fois l'an et le plus souvent à la base de la borne de collecte qui empêche la vanne de se refermer. Il est possible de déconnecter certaines bornes de collecte du réseau afin d'agir dessus sans perturber la collecte des autres parties du quartier.



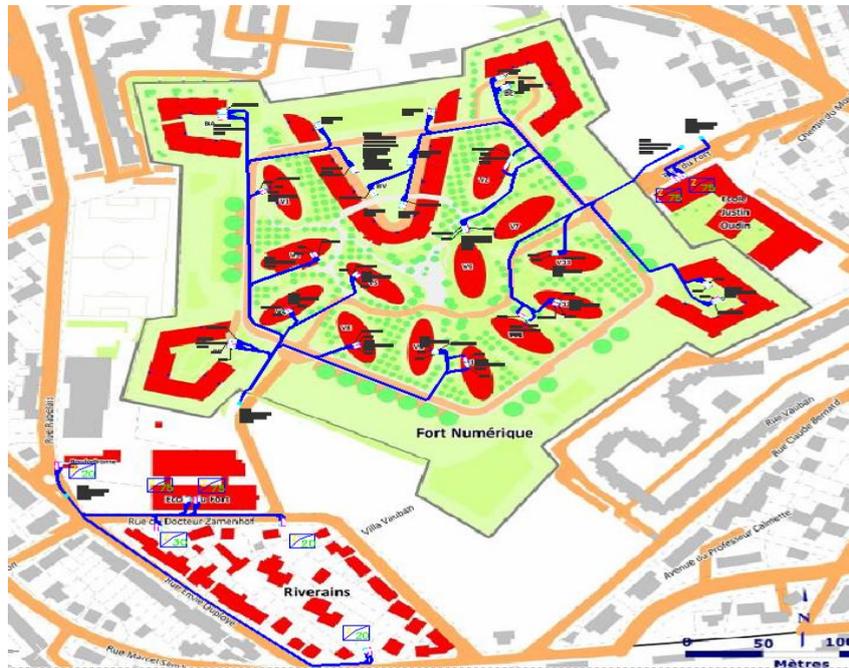
Quelques réalisations

Grand Paris Seine Ouest - Issy-les-moulineaux – Fort Numérique

Collecte des déchets en 2 fractions

Groupement Veolia/Envac/AT&E

2038 équivalent logements



Grand Paris Seine Ouest - Issy-les-moulineaux – Bords de Seine

Collecte des déchets en 2 fractions

Groupement Veolia/Envac/AT&E

4100 équivalent logements



Quartier Clichy-Batignolles

Collecte des déchets en 2 fractions

Groupement Veolia/Envac/Devilleurs

19 000 habitants/utilisateurs



Exemples de bornes ou mobilier urbain en extérieur



Selon nos recherches ce système ne semble pas exister en Suisse, mais nous n'avons pas réussi à savoir pour quelle raison.

Nous vous remercions de donner bon accueil à cette motion et de la renvoyer directement au Conseil administratif.

Pour le PLR : Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben, Roberto Righetti, Conseiller municipaux

16 MAI 2019

Ingeburg Duchoud
102^E Route d'Annecy
1256 Troinex

Recommandée
Mairie de Plan-les-Ouates
Route des Chevaliers-de-Malte 3
1228 Plan-les-Ouates
à l'attention de Monsieur Philippe Rochetin
Président du Conseil municipal

Troinex, le 16 mai 2019

ABRIS DE BUS à L'ARRÊT RODAY

Monsieur,

Je vous envoie une copie de la lettre reçue de Monsieur Thierry Durand le 24 janvier 2019, en réponse à ma demande d'un abris de bus au Chemin Roday où il n'a aucune protection contre la pluie pour les nombreux élèves prenant le bus pour aller à l'école à Carouge.

Vu la réponse très évasive de Mr Durand nous avons décidés de faire la pétition ci-jointe en espérant recevoir une réponse favorable avant l'arrivée de la mauvaise saison.

Merci d' avance !

Bonnes salutations

J. Duchoud

📎 Annexes

Pétition adressée au Conseil administratif et au Conseil municipal de Plan-les-Ouates :

INSTALLER UN ABRI DE BUS à L'ARRET DU « CHEMIN RODAY » DIRECTION CAROUGE !

L'arrêt de bus du chemin Roday, direction Carouge, est fortement fréquenté, notamment aux heures de pointe et d'école. De nombreux enfants et adultes patientent sous la pluie et au vent, sans abri. Comment pouvons-nous promouvoir les transports publics sans mettre à disposition des usagers l'infrastructure minimum ! Merci de signer cette pétition pour demander **un abri de bus**.

Pétition munie de 93 signatures

Madame
Ingeburg Duchoud
Route d'Annecy, 102e
1256 Troinex

N/réf : ThD/mc # 57'493

Plan-les-Ouates, le 24 janvier 2019

Abri de bus à l'arrêt Roday

Madame,

Je fais suite à votre lettre du 10 novembre dernier relative à votre demande d'installation d'un abri de bus à l'arrêt Roday sur la route d'Annecy.

En premier lieu, je tiens à vous présenter nos excuses pour le retard pris dans notre réponse, qui est dû à une erreur de traitement du courrier à l'interne de l'administration.

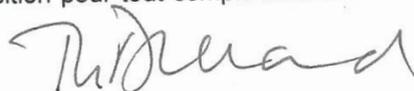
Je tiens également à vous remercier pour votre demande qui permet au Conseil administratif et à l'administration communale de mieux connaître les besoins et attentes des habitants de la commune.

Nous avons pris bonne note de vos observations sur le manque d'un abri de bus à l'arrêt Roday. Cependant, l'installation d'abri de bus doit faire l'objet d'une planification à l'échelle communale, au vu des coûts importants que cela représente.

En effet, nous ne pouvons pas procéder au coup par coup, mais souhaitons analyser cette problématique sur l'ensemble du territoire communale.

Ainsi, dès qu'un tel projet sera lancé, nous intégrerons vos observations dans notre réflexion.

Dans l'intervalle, je reste à votre entière disposition pour tout complément et vous adresse, Madame, mes meilleures salutations.



Thierry DURAND
Conseiller administratif

Copie : Commune de Troinex

Plan-les-Ouates, le 18 juin 2019

À l'attention du Conseil municipal de Plan-les-Ouates

Concerne : Pétition « Pour que la Place des Aviateurs soit renommée Place des Aviatrices »

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

Suite à la journée historique du 14 juin 2019 et la belle mobilisation réalisée sur la Commune de Plan-les-Ouates, nous sommes chargées au nom du collectif de vous remettre la pétition demandant que la Place des Aviateurs soit renommée Place des Aviatrices.

Cet acte fort permettrait à Plan-les-Ouates d'écrire un bout de son histoire suite à la grève du 14 juin 2019 et de marquer son engagement concernant la cause de l'égalité entre hommes et femmes.

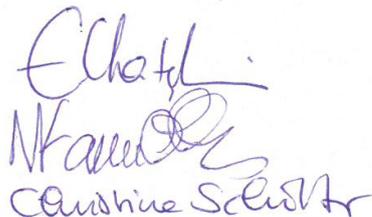
Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour le collectif :

Elisabeth Chatelain

Nathalie Farriol

Christine Schilter



Pétition munie de 112 signatures

Pour que la Place des Aviateurs soit renommée Place des Aviatrices

Le Collectif de Plan-les-Ouates lance une pétition adressée au Conseil municipal de la commune demandant à celui-ci de renommer la Place des Aviateurs, Place des Aviatrices.

Dans le cadre du mouvement de la grève nationale des femmes du 14 juin 2019, un groupe de femmes engagé sur Plan-les-Ouates se mobilise pour défendre ses droits et ceux de l'ensemble des femmes. Les combats sont nombreux : égalité salariale, lutte contre le sexisme ordinaire, durcissement de la pénalisation des violences faites aux femmes, égalité dans le partage des tâches...

La pétition que nous vous soumettons aujourd'hui propose de renommer la Place des Aviateurs, Place des Aviatrices. Cette demande symbolique ne remet pas en question l'histoire de l'aviation sur la commune, mais permet d'offrir une désignation féminine à une place centrale valorisant ainsi le rôle des femmes dans notre société.

Cette revendication est :

- Un acte fort et local marquant la journée historique du 14 juin 2019, commémorant le 28^{ème} anniversaire de la première grève nationale des femmes (1991) en Suisse, 10 ans de l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel sur l'égalité (1981).
- Une reconnaissance des combats menés ces 100 dernières années pour faire reconnaître et valoir les droits des femmes.
- Un contre exemple d'une réalité prouvée, les femmes peinent à se voir octroyer des noms de rue ou de place.
- Un rappel nécessaire que les combats pour l'égalité demeurent.

Soyez nombreuses et nombreux à vous mobiliser pour que se concrétise cette demande permettant de marquer l'histoire de Plan-les-Ouates d'une manière militante, en faveur de combats qui nous concernent toutes et tous, **l'égalité et par conséquent la lutte contre les discriminations.**

Pour que la Place des Aviateurs soit renommé, Place des Aviatrices, 14 juin 2019

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Conseil municipal

Séance du 24 septembre 2019

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 24 SEPTEMBRE 2019**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Righetti**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC**Sécurité routière Route de Saconnex d'Arve – Ecole du Sapay**

Mme Cosandey, habitante de Plan-les-Ouates, s'exprime en tant que représentante de l'Association des parents d'élèves du Sapay (APES) et de l'Association de sauvegarde du site de la Chapelle (ASSC). Elle est accompagnée de deux autres membres de ces associations qui représentent environ 2'000 personnes. Elle rappelle que cela fait à peu près 5 ans que l'école du Sapay a été construite et elle se présente, ce soir devant eux, afin qu'ils puissent répondre à certains soucis de sécurité aux abords de cette école, sur la route de Saconnex-d'Arve. Ils ont déjà pris contact avec certains conseillers municipaux qu'ils ont soit rencontrés ou à qui ils ont envoyé des e-mails, ou encore téléphoné et les remercient d'ores et déjà de les avoir entendus. Ils ont été très encouragés par le fait qu'il ait été répondu à chacune de leurs lettres et que les représentants de la Commune se soient déplacés sur le site à plusieurs reprises. Nombreux d'entre eux ont pris leur souci à cœur. Assez récemment, M. Corminboeuf (*Ndlr : du Service construction et aménagement de la Mairie*) et ses collègues ont présenté un projet qui fait suite à l'intervention du BPA (Bureau de Prévention des Accidents), que leurs associations ont également rencontré sur site. Cette intervention a mis en évidence une zone d'ombre et d'ambiguïté sur cette route de Saconnex-d'Arve. Elle ignore si les conseillers municipaux ont pu lire ce rapport du BPA et est consciente qu'il y a des choses qui ne sont pas encore tout à fait claires et qui doivent être renvoyées au BPA, mais espère qu'ils pourront, finalement, se mettre tous d'accord sur le nouveau projet que leur a présenté la Commune. Ils comprennent que ce projet sera présenté pour être voté lors du Conseil municipal du mois d'octobre 2019 et espèrent que le vote sera favorable. Celui-ci aura donc lieu fin octobre. Ensuite, une demande d'autorisation sera déposée, suivie d'une instruction du dossier pendant trois à douze mois, avant le départ des travaux. En tant qu'associations, que parents et que citoyens, ils sont bien conscients que ce n'est pas simple (de par la façon dont la route est construite il y a des limitations, les trottoirs sont trop étroits et il y a des maisons de chaque côté). Parallèlement à tout cela, les associations ont fait la demande à plusieurs reprises, ce qui a été refusé jusqu'à présent, d'une patrouilleuse scolaire à l'endroit où se trouve le feu de signalisation avec un bouton-poussoir. Elle informe que M. Valceschini (*Ndlr : Responsable police municipale*) est également venu sur le site et que des comptages ont été faits, révélant que ce sont 55 enfants habitant sur le haut de Plan-les-Ouates qui traversent quatre fois par jour à cet endroit. Selon le projet de la Commune, le passage serait donc déplacé en direction de la route de la Chapelle, le feu serait supprimé et la recommandation du BPA serait, à ce moment-là, de mettre une patrouilleuse scolaire. Les associations trouvent cela très positif et répondant à une demande afin que les enfants soient plus en sécurité. Cependant, en la situation actuelle, le fait que le chemin de la Commanderie qui débouche sur la route de Saconnex-d'Arve n'a, lui, pas de feu est assez angoissant pour les parents et pour les enfants. D'ailleurs, le BPA a confirmé le fait qu'il y a une zone qu'il faut absolument améliorer en termes de sécurité. Raison pour laquelle elle demande aux conseillers administratifs s'ils sont prêts à les aider à sécuriser ce passage le plus tôt

possible et mettre une patrouilleuse en place dès que le projet aura été voté. Ils ont parlé de budget avec MM. Durand et Magnin, ce qui ne semblait pas être un gros problème, sachant qu'il est question d'environ CHF 25'000.-/année. Pour leurs enfants, elle imagine que cela ne sera pas forcément remis en question. En tout cas, ce n'était pas du tout un souci dans le retour qu'ils ont eu de la part de MM. Durand et Magnin. Et ceci permettrait de ne pas compter uniquement sur des enfants de 6 à 12 ans pour appuyer sur le bouton, attendre que le feu soit vert, en espérant que cette voiture qui arrive s'arrête ou pas. Ils auraient une présence adulte. Ce sont des gens formés pour mettre en sécurité leurs enfants.

M. Magnin la remercie de son intervention. Effectivement, ils se sont croisés à Plan-les-Bouges, manifestation communale qui permet justement de rencontrer les gens et de discuter. Il est vrai que ce positionnement date depuis 2015 puisque c'est, selon ses renseignements, la Commune de Plan-les-Ouates qui, jusqu'à la fin de la précédente législature, a demandé un préavis pour savoir s'il y avait besoin d'une patrouilleuse sur ce passage piétons. C'était donc déjà une inquiétude de la Commune à ce moment-là. A l'époque, il leur a été confirmé qu'il n'y en avait pas besoin parce que le feu avec le bouton-poussoir en termes de sécurité pour l'accès aux écoles ou en tout cas, à l'école du Sapay. En fait, si la situation n'a pas bougé jusqu'à 2019, c'est qu'ils étaient sécurisés et que la détermination était telle. Puis, de nouveaux éléments sont arrivés avec le rapport du BPA. Ce dernier comportait d'ailleurs un certain nombre d'erreurs, comme il a pu l'écrire aux associations qui, il l'espère, ont reçu sa lettre avant ce soir. Ce rapport comportait donc un certain nombre d'erreurs qui ont été corrigées par l'administration communale, qui s'est également tournée vers l'administration cantonale pour faire corriger un certain nombre de points. Et puis la conclusion n'était pas claire pour savoir s'ils préconisaient une patrouilleuse scolaire avant ou après travaux. Renseignements pris, renseignements qu'il peut leur apporter ce soir : le BPA préconise une patrouilleuse scolaire après travaux et à son sens, la sécurité est assurée en l'état actuel des choses. Donc, en ce moment, comme Mme Cosandey l'a dit, la Commune travaille et avance sur ce projet. Si le Conseil municipal vote la transformation de cette route et le déplacement du feu, ils reprendront contact pour une patrouilleuse scolaire et regarderont si c'est quelque chose peut se faire en amont. Mais la confirmation à ce jour est donc que la patrouilleuse scolaire n'est pas recommandée. D'autre part, il est question, dans le rapport BPA, de 20 enfants et non pas de 55, ce qui fait partie des erreurs sur lesquelles ils doivent demander des précisions.

Mme Cosandey confirme que M. Valceschini est venu sur les lieux avec son équipe et qu'ils ont fait un comptage ; il y avait bien 55 enfants. Ce qui les inquiète, en tant que membres de ces associations, c'est qu'aujourd'hui, l'ambiguïté en termes de sécurité est existante. Les trottoirs ne sont pas assez larges, ils ne sont pas aux normes. La situation n'est, aujourd'hui, pas stable. Elle comprend qu'ils vont attendre la fin des travaux et que c'est un choix de la part de la Commune, mais c'est justement là où ils demandent à la Commune de les entendre en tant que parents et en tant qu'associations. Le BPA préconise de mettre une patrouilleuse scolaire après travaux et c'est justement ce que les associations leur demandent de reconsidérer lors de la votation de leur projet. Ils parlent de six mois d'écart. Qu'est-ce que cela change qu'ils mettent une patrouilleuse en place plus tôt ? Dans tous les cas, il va falloir encore l'engager, trouver la bonne personne, cela va prendre des mois. Donc, ils demandent à ce que la Commune reconsidère cela dès le moment où le projet sera voté.

Mme Monbaron, qui est en charge des patrouilleuses scolaires, n'est pas vraiment intervenue sur ce dossier puisqu'il y a des modifications de route, lesquelles sont du dicastère de M. Durand, tandis que M. Magnin est en charge des écoles. Pour répondre à la demande de Mme Cosandey sur ce que change le fait d'anticiper ou de ne pas anticiper, elle explique qu'ils ne sont pas les seuls à demander des patrouilleuses scolaires sur le territoire de la Commune. Il y a d'autres personnes, à d'autres endroits qui ont fait des demandes de patrouilleuses et le processus a été le même, à savoir la prise de renseignements auprès du Canton pour déterminer si, aux endroits qui étaient demandés, il y avait nécessité ou pas d'avoir des patrouilleuses. Quand les réponses ont été négatives, la Commune a toujours refusé de mettre des patrouilleuses et le fait de d'accepter la demande reformulée ce soir par Mme Cosandey créerait un précédent qui ferait qu'ils devraient accéder à toutes les autres demandes. Il

s'agit d'une question d'équité entre les habitants de la Commune. D'autre part, le fait de mettre une patrouilleuse scolaire n'agrandira pas la taille des trottoirs ; quand les enfants auront fait trois mètres de plus à gauche ou à droite du passage piétons, ils devront de toute façon rester en moins grand nombre les uns à côté des autres sur le trottoir. Ceci dit, elle remercie ces dames d'être venues ce soir et d'avoir apporté tous leurs soucis ici. Le Conseil municipal les a entendues et elle espère que cela donnera l'envie aux conseillers municipaux de voter ce crédit rapidement afin que les travaux puissent être faits au plus vite.

Le Président invite ces dames à poursuivre cette discussion dans un cadre un peu moins officiel et où l'entrée en matière sera plus facile, en les rejoignant pour boire un verre à l'issue de cette séance. Elles sont les bienvenues.

Mme Cosandey revient sur les trottoirs dont vient de parler Mme Monbaron. Justement, étant donné que c'est la nature même du lieu, une présence adulte inciterait les enfants à moins se pousser entre eux. Il y aurait cet aspect de contrôle. Aujourd'hui, les enfants arrivent en vélo ou en trottinette sur cette route qui est de plus en plus fréquentée. Alors oui, ils auront la patience parce que si le projet est voté, cela va dans leur sens. Et franchement, la Commune a été très bien, elle a entendu beaucoup de choses, la route a été vue sur toute sa longueur, la façon d'aborder tout cela était vraiment intelligente. Maintenant, il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'accidents dont ils ont été personnellement témoins. Ils ne les ont pas remontés à la Commune, ce qui est certainement une erreur de leur part, mais les ont remontés à M. Valceschini, sans que cela ait été officiel. Pour conclure, si la Commune arrivait à agir un peu plus vite de ce côté-là, ils leur en seraient très reconnaissants.

M. Rieben quitte la séance à 22H53.

Orage du 15 juin 2019

M. Gerrit-Jan Bossen, habitant de Plan-les-Ouates, souhaite revenir sur le fameux orage du 15 juin 2019 qui a mis à mal beaucoup d'habitations dans le secteur du Petit-Bois. Plusieurs personnes, dont il fait partie, ont envoyé des lettres à la Commune. M. Durand y a répondu correctement, bien qu'il y ait à boire et à manger dans sa réponse évidemment. Ce dernier a mentionné, dans ses communications en début de séance, que les personnes concernées seront prochainement réunies comme elles l'ont demandé. M. Bossen aimerait savoir quand cette rencontre aura lieu. Est-ce que ce sera avant la prochaine réunion du Conseil municipal ou devra-t-il revenir la prochaine fois avec la même question ?

M. Durand lui répond que ce sera probablement avant la fin de l'année 2019, mais ce n'est pas quelque chose qui se fait en un coup de cuillère à pot. Ce sont des discussions techniques compliquées et ils doivent obtenir toutes les informations avant de rencontrer ces gens, sinon cela ne servira à rien. A son avis, ce sera donc plutôt vers la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 22H55 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié en leur compagnie.